

Module **Autonomisation**



Réadaptation à base communautaire **Guide de RBC**



Organisation
mondiale de la Santé



Catalogage à la source : Bibliothèque de l'OMS

Réadaptation à base communautaire : guide de RBC.

1.Rééducation et réadaptation. 2.Handicapé. 3.Service public santé. 4.Politique sanitaire. 5.Droit de l'homme. 6.Justice sociale. 7.Participation consommateurs. 8.Ligne directrice. I.Organisation mondiale de la Santé. II.Unesco. III.Bureau international du travail. IV.International Disability Development Consortium.

ISBN 978 92 4 254805 1

(Classification NLM : WB 320)

© Organisation mondiale de la Santé 2011

Tous droits réservés. Il est possible de se procurer les publications de l'Organisation mondiale de la Santé auprès des Editions de l'OMS, Organisation mondiale de la Santé, 20 avenue Appia, 1211 Genève 27 (Suisse) (téléphone : +41 22 791 3264 ; télécopie : +41 22 791 4857 ; adresse électronique : bookorders@who.int). Les demandes relatives à la permission de reproduire ou de traduire des publications de l'OMS – que ce soit pour la vente ou une diffusion non commerciale – doivent être envoyées aux Editions de l'OMS, à l'adresse ci-dessus (télécopie : +41 22 791 4806 ; adresse électronique : permissions@who.int).

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation mondiale de la Santé aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les lignes en pointillé sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

La mention de firmes et de produits commerciaux ne signifie pas que ces firmes et ces produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'Organisation mondiale de la Santé, de préférence à d'autres de nature analogue. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation mondiale de la Santé a pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'Organisation mondiale de la Santé ne saurait être tenue responsable des préjudices subis du fait de son utilisation.

Graphisme : Inís Communication – www.iniscommunication.com

Imprimé à Malte

Guide de RBC

Module Autonomisation (‘Empowerment’)

Table des matières

Préambule	1
Plaidoyer et communication	9
Mobilisation de la communauté	19
Participation politique	29
Groupes d’entraide.	37
Les organisations de personnes handicapées	49

Préambule

L'autonomisation est le dernier module de la matrice de Réadaptation à Base Communautaire (RBC) et c'est un sujet intersectoriel. Alors que les quatre premières composantes de la matrice se rapportent à des secteurs-clés du développement (c'est-à-dire les secteurs de la santé, de l'éducation, le secteur social et celui des moyens de subsistance), le module autonomisation met l'accent sur l'importance du renforcement des moyens d'action des personnes handicapées, des membres de leur famille et de leur communauté pour faciliter l'intégration transversale de la dimension du handicap dans chaque secteur, et de garantir que chacun accède à ses droits et prérogatives.

Le mot anglais "empowerment" (traduit ici par autonomisation ou appropriation de son pouvoir) a plusieurs sens selon les contextes et ne peut être facilement traduit dans toutes les langues (1). Voici quelques significations simples du terme 'empowerment': avoir son mot à dire et être écouté, appropriation de son pouvoir individuel, prendre soi-même des décisions, avoir le contrôle ou parvenir à plus de contrôle, être libre, indépendance, être capable de lutter pour ses droits, être reconnu et respecté comme citoyens et êtres humains égaux aux autres, qui ont une contribution à apporter (1,2).

Beaucoup de programmes de RBC ont mis l'accent sur le modèle médical, c'est-à-dire sur le fait d'assurer de la réadaptation aux personnes handicapées sans rien demander en retour. Malgré les changements positifs qui en ont résulté pour plusieurs personnes handicapées, ce modèle a également encouragé une relation de dépendance- un état d'esprit de 'donneur' et de 'bénéficiaire'. L'appropriation de son pouvoir commence à se produire quand des individus ou des groupes de personnes reconnaissent leur capacité à changer la situation et commencent à le faire. C'est un processus qui implique des éléments tels que la prise de conscience et le renforcement des capacités menant à une participation plus importante, à un contrôle et à un pouvoir de prise de décision plus grands, ainsi qu'à l'action pour le changement (2).

Les personnes handicapées, leurs familles et les communautés sont centrales pour la RBC. Ce guide encourage et promeut l'abandon du modèle traditionnel de la RBC pour un modèle de développement inclusif à base communautaire. Le point de départ de tout programme de RBC devrait être de faciliter l'appropriation de leur pouvoir par les personnes handicapées ainsi que leurs familles et leurs communautés, étant donné que cela mènera à la réalisation des objectifs et des résultats et garantira la pérennité.



Visibles, écoutées et actives

Le Conseil pour les personnes handicapées au Malawi (MACOHA) qui est rattaché au ministère des Personnes Handicapées et des Personnes Âgées (MPWDE) est responsable de la mise en œuvre du programme national de RBC au Malawi. MACOHA travaille en partenariat avec d'autres ministères, comme par exemple les ministères de la santé, de l'éducation, des finances, de la planification économique, du genre, du développement de l'enfant et du développement communautaire, comme il travaille aussi en collaboration avec la Fédération des organisations de personnes handicapées au Malawi (FEDOMA), Christoffel Blinden Mission (CBM), Sight Savers International et l'Association norvégienne pour les personnes handicapées (NAD).

L'avant-projet du *Guide de la RBC* a servi de cadre principal à l'élaboration du programme de RBC au même titre que la Convention relative aux droits des personnes handicapées et le mandat de la Décennie africaine pour les personnes handicapées. Le gouvernement du Malawi a entériné la RBC comme étant l'approche privilégiée pour atteindre les personnes handicapées dans l'ensemble du pays. Le Conseil (MACOHA) est directement responsable de la mise en œuvre des composantes santé, éducation et moyens de subsistance de la matrice de la RBC tandis qu'il travaille en collaboration avec la fédération FEDOMA et d'autres organisations non gouvernementales, ministères du gouvernement et organisations de personnes handicapées (OPH) pour la mise en œuvre des composantes 'sociale' et 'autonomisation' de la matrice.

MACOHA, FEDOMA et leurs partenaires travaillent directement avec les personnes handicapées aux niveaux du district et de la circonscription, pour les aider à renforcer leur potentiel. Le processus d'autonomisation commence avec un programme de sensibilisation de la communauté, la mobilisation de la communauté, et l'organisation des personnes handicapées en un comité de personnes handicapées. Les représentants du comité participent ensuite à un atelier de formation qui leur permet de mieux comprendre les concepts relatifs à la RBC et à l'intégration de la dimension du handicap ('*mainstreaming*'), pour qu'ils puissent négocier avec les autorités locales et avoir accès aux initiatives de développement. Ainsi, les personnes handicapées peuvent accéder aux opportunités en matière de santé, d'éducation et de moyens de subsistance et elles deviennent visibles, actives et font entendre leur voix, ce qui favorise leur participation active et l'égalité des chances, et renforce leur confiance en elles.

Une évaluation menée récemment par l'Association norvégienne pour les personnes handicapées a montré que même si MACOHA travaille sur les cinq composantes de la matrice de la RBC à la fois, son principal centre d'intérêt et son point de départ demeure l'« autonomisation des personnes handicapées, notamment sur les plans politique et économique ». L'évaluation a révélé que le programme de RBC au Malawi est efficace et utile car il regroupe divers ministères, des organisations non gouvernementales et des organisations de personnes handicapées.



Objectif

Les personnes handicapées et les membres de leur famille prennent leurs propres décisions et assument la responsabilité de changer leur vie et d'améliorer leur communauté.

Rôle de la RBC

Le rôle de la RBC est de contribuer au processus d'autonomisation en promouvant, soutenant et facilitant l'implication active des personnes handicapées et leurs familles, dans des questions qui concernent leur vie.

Résultats souhaitables

- Les personnes handicapées sont en mesure de faire des choix éclairés et de prendre des décisions averties.
- Les personnes handicapées participent et contribuent activement à la vie de leurs familles et de leurs communautés.
- Les obstacles au sein de la communauté sont supprimés et les personnes handicapées sont acceptées comme des personnes ayant un potentiel.
- Les personnes handicapées et les membres de leur famille sont en mesure d'accéder aux avantages et aux services du développement au sein de leur communauté.
- Les personnes handicapées et les membres de leur famille se rassemblent, forment leurs propres groupes et organisations et travaillent en vue de résoudre leurs problèmes communs.

Concepts clés

Privation de pouvoir /marginalisation

Plusieurs personnes handicapées vivent l'expérience de la privation d'autonomie (ou 'dés- autonomisation') en famille et dans la communauté à la fois. Elles sont souvent fortement soutenues par leur famille, cependant, elles peuvent aussi être surprotégées en ce sens que les membres de leur famille font la plupart des choses à leur place et elles risquent d'être rejetées ou exclues de la vie communautaire en raison de la stigmatisation et de la discrimination. Cela signifie que les personnes handicapées disposent d'opportunités et de choix limités ; elles deviennent victimes et objets de pitié et non pas des agents capables d'avoir un effet sur les choses. Les attitudes négatives et les faibles attentes qu'on a de leur contribution conduisent les personnes handicapées à se sentir impuissantes – à se sentir inutiles et incapables de faire quoi que ce soit ou de changer leur propre vie, et à avoir une image dépréciée d'elles-mêmes et à se sous-estimer. C'est cette expérience de 'désautonomisation' qui engage la quête de l'autonomisation.

Autonomisation et motivation

L'autonomisation est un processus complexe ; ce n'est pas un mécanisme qui se produit immédiatement ou qui peut être accordé à quelqu'un (2). Le changement passe

obligatoirement par le fait que les personnes handicapées modifient leur état d'esprit, pour passer d'un statut de bénéficiaires passifs à un statut de contributeurs actifs. Cette transformation de la manière de penser est importante pour surmonter les obstacles comportementaux, institutionnels et physiques qui peuvent se présenter dans la communauté. Les programmes de RBC peuvent faciliter ce processus en veillant, par exemple à sensibiliser les personnes concernées, leur fournir des informations, renforcer leurs capacités et encourager leur participation, ce qui peut conduire à un plus grand contrôle de la situation et faciliter la prise de décisions. Tous ces éléments sont mentionnés dans le *Guide de la RBC*.

Sensibilisation

La sensibilisation représente le niveau de compréhension que les individus ont d'eux-mêmes, de leur situation et de la société dans laquelle ils vivent. La sensibilisation aide les personnes à réaliser qu'il existe des possibilités de changement (3). Le fait de sensibiliser les familles et les communautés aux questions relatives au handicap et aux droits de l'homme peut aussi aider à éliminer les obstacles auxquelles font face les personnes handicapées et peut leur permettre ainsi de jouir d'une plus grande liberté dans la participation et la prise de décisions.

Information

'Savoir c'est pouvoir' et l'une des activités-clés des programmes de RBC est de diffuser l'information. Plus les gens sont pauvres, moins ils ont accès aux informations élémentaires concernant leurs droits et prérogatives ; fournir des informations garantit que les gens sont mieux outillés pour profiter des opportunités, accéder aux services, exercer leurs droits, négocier efficacement et demander des comptes aux garants des droits. Il est impossible pour les personnes handicapées de mener des actions efficaces et d'apporter des changements si elles n'ont pas accès à des informations pertinentes, fournies en temps opportun et présentées sous une forme qu'elles peuvent comprendre (1).

Renforcement des capacités

Les personnes handicapées ont besoin d'un ensemble de compétences et de connaissances pour qu'elles soient capables d'apporter une contribution significative à leur famille et à leur communauté. Acquérir des compétences et des connaissances peut renforcer la confiance et l'estime de soi, qui constituent une partie importante du processus d'autonomisation.

Soutien par les pairs

De nombreuses personnes handicapées pensent qu'elles sont les seules à être confrontées à un problème particulier, mais quand elles rencontrent des personnes avec des problèmes similaires, elles se rendent compte que leurs problèmes sont partagés par d'autres et qu'il existe des solutions communes. Se mettre ensemble aide à atténuer l'isolement et à renforcer le soutien mutuel (voir les parties Groupes d'entraide et Organisations de personnes handicapées ci-dessous).

Participation

Le fait de contribuer garantit une reconnaissance sociale et est important dans le processus d'appropriation de son pouvoir. Les personnes handicapées peuvent participer et apporter des contributions positives à plusieurs niveaux différents. Par exemple, au niveau du foyer, elles peuvent participer à des activités comme prendre soin des membres de la famille, veiller sur les animaux, aller chercher de l'eau, cuisiner et nettoyer. Au niveau de la communauté, elles peuvent apporter un soutien à leurs pairs qui ont récemment eu un handicap, comme elles peuvent devenir membres d'une association ou d'une organisation.

Alliances et partenariats

Parce qu'elles sont peu nombreuses, les personnes handicapées constituent des alliances et des partenariats avec d'autres personnes qui visent les mêmes objectifs d'inclusion et de développement. L'inclusion réussit quand d'autres groupes y sont aussi impliqués car une action collective renforce le sentiment d'appropriation de la communauté.



ENCADRÉ 2

Philippines

Myla donne le bon exemple

Myla est originaire des Philippines, et est née avec une Spina Bifida. Jeune fille, elle avait du mal à faire face aux répercussions de son handicap sur sa vie. Elle dit : « Je me sous-estimais et je manquais de confiance en moi. Je me demandais sans cesse 'pourquoi moi ?' et j'ai même envisagé de me suicider. Avec le temps, j'ai appris à vivre avec mon handicap et à tirer profit de mes aptitudes. Grâce à l'aide du programme de RBC et à une bourse accordée par l'Association Simon de Cyrène, j'ai pu achever mes études secondaires et suivre un cours de comptabilité (en 2007). Ensuite, j'ai suivi une formation sur l'auto-valorisation et le leadership. Depuis, ma vie a changé. Je suis le principal leader de la section 'Albay' des organisations de personnes handicapées. J'ai pu faire face à la réalité de mon handicap quand j'ai eu plus d'assurance et quand j'ai changé ma façon de penser. Je suis à présent sortie de mon cocon et j'œuvre pour motiver les autres en donnant l'exemple. Le premier don magnifique que vous pouvez transmettre aux autres est le bon exemple – le handicap ne constitue pas un obstacle nous empêchant d'atteindre nos objectifs. »

Éléments du module

Plaidoyer et communication

Cette partie porte sur l'auto-plaidoyer, c'est-à-dire que les personnes handicapées s'expriment elles-mêmes, ainsi que sur la communication, c'est-à-dire la manière d'envoyer et de recevoir les messages, ce qui est important pour défendre ses propres droits. Il est nécessaire de prendre en considération tant l'auto-plaidoyer que la communication pour

favoriser l'autonomisation des personnes handicapées- ils leur permettent de communiquer avec leur famille et leur communauté, leur donnent le pouvoir de choisir, d'exprimer leurs opinions et de prendre des décisions, ce qui, à son tour, développe la confiance et l'estime de soi. Les programmes de RBC jouent un rôle-clé parce qu'ils aident les personnes handicapées à améliorer leur capacité à communiquer et à échanger avec les autres ce qui les rend en définitive capables de mener leur propre plaidoyer.

Mobilisation de la communauté

La participation de la communauté est cruciale pour garantir le succès des programmes de RBC et la mobilisation de la communauté est une stratégie qui vise à faire participer les membres de la communauté et à renforcer leur capacités de manière à ce qu'ils puissent apporter des changements et agir. La stratégie est souvent utilisée dans les pays à faible revenu pour résoudre les problèmes de développement communautaire et peut être utilisée par les programmes de RBC pour garantir que les communautés aient les capacités à répondre aux besoins des personnes handicapées et des membres de leur famille.

Participation politique

Le fait de promouvoir la participation des personnes handicapées à la vie politique est une approche essentielle en direction de l'autonomisation. La prise de décision est au centre de la politique et par conséquent, la participation à la vie politique permet aux personnes touchées par des problèmes d'être au centre du processus décisionnel et d'exercer une influence sur le changement. Les gens peuvent participer de différentes manières à la vie politique, que ce soit de façon officielle (par exemple, participer à la politique des partis sur un plan national et local) ou de manière officieuse (par exemple, participer aux discussions politiques avec les amis et la famille). Cette partie examine les moyens pratiques susceptibles de rendre les personnes handicapées et leur famille capables d'influencer le processus décisionnel et de jouir de l'égalité des droits et des chances.

Groupes d'entraide

Les groupes d'entraide sont des groupes informels au sein desquels les gens se rassemblent pour mener un ensemble d'activités et résoudre des problèmes communs. Les programmes de RBC doivent faire en sorte que leurs activités dépassent la dimension individuelle en encourageant les personnes handicapées et les membres de leur famille à créer des groupes d'entraide, à y adhérer et à y participer. La participation aux activités des groupes d'entraide peut améliorer la visibilité des personnes handicapées au sein de leur communauté, leur assurer un soutien mutuel, les encourager à partager des ressources et à trouver des solutions ensemble et renforcer leur confiance en eux et leur estime de soi. C'est à travers les groupes d'entraide que la RBC peut atteindre certains de ses objectifs et soutenir le processus d'autonomisation. Cette partie met l'accent sur la manière avec laquelle les programmes de RBC peuvent soutenir et favoriser la création de groupes d'entraide.

Organisations de personnes handicapées

À l'instar des travailleurs qui se rassemblent partout dans le monde pour promouvoir et protéger leurs intérêts au travail, il en est de même pour les personnes handicapées qui se rassemblent pour créer des 'organisations de personnes handicapées' (OPH) afin de promouvoir et de protéger leurs intérêts. Les organisations de personnes handicapées exist-



tent aux niveaux régional, national et international, ont généralement une structure officielle et participent à un large éventail d'activités y compris les campagnes de plaidoyer et les activités de représentation. Soutenir ces organisations est l'un des moyens de promouvoir l'autonomisation des personnes handicapées. Dans les communautés où les programmes de RBC et les organisations de personnes handicapées coexistent, il est nécessaire qu'ils travaillent ensemble. Dans les situations où les organisations de personnes handicapées n'existent pas, les programmes de RBC sont tenus de soutenir leur création au niveau communautaire. Cette partie expose la manière de le faire efficacement.

Plaidoyer et communication

Introduction

Le plaidoyer a été mentionné comme une action à réaliser tout au long du *Guide de la RBC*. Le plaidoyer peut être entrepris de différentes manières et par différentes personnes. À titre d'exemple, les groupes d'entraide ou les organisations de personnes handicapées peuvent faire du plaidoyer en tant que groupe pour inciter les décideurs à apporter des changements et garantir des politiques et des programmes inclusifs pour les personnes handicapées. Cependant, cette partie met l'accent sur l'auto-plaidoyer, c'est-à-dire les individus revendiquant eux-mêmes leurs droits.

Un plaidoyer qui a du succès se base sur des messages importants qui sont communiqués et entendus. Cependant, un grand nombre de personnes handicapées rencontrent des obstacles à la communication, par conséquent, souvent leur voix ne sont pas entendues, et elles ne disposent pas suffisamment d'opportunités pour influencer sur les décisions portant sur les questions, les politiques et les services qui affectent leur vie (4). La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées souligne l'importance de la communication pour les personnes handicapées. L'article 9 invite les États Parties à prendre des mesures appropriées pour assurer aux personnes handicapées l'accès sur la base de l'égalité avec les autres « à l'information et à la communication, y compris aux systèmes et technologies de l'information et de la communication... » tandis que l'article 21 confirme leur droit à « la liberté d'expression et d'opinion, y compris la liberté de demander, recevoir et communiquer des informations et des idées, sur la base de l'égalité avec les autres et en recourant à tous moyens de communication de leur choix... » (5).

L'auto-plaidoyer et la communication efficaces représentent une partie importante du processus d'autonomisation pour les personnes handicapées. Cette partie met l'accent sur les aspects importants de chacun d'eux et fournit des suggestions de base pour les activités qui peuvent être entreprises par les programmes de RBC.



Le périple de Hansa vers une vie productive

Hansa est née dans une famille rurale vivant dans le village lointain de Dhanki dans le Gujarat en Inde. Ses parents étaient des ouvriers journaliers. Sourde profonde, malvoyante et avec un retard mental, Hansa a été surnommée la « malédiction de Dieu » par les gens du village. La famille était bannie et sa simple présence dans les champs ou dans la maison d'autres personnes était considérée comme porteuse de mauvais sort. Étant donné que la famille de Hansa comptait sur son travail quotidien pour se nourrir, la stigmatisation et la discrimination dont elle était la cible devinrent un lourd fardeau qui affectait la famille toute entière.

La situation a commencé à changer pour Hansa et sa famille quand un agent de RBC, ayant suivi une formation auprès de l'association Sense International, commença à apporter un soutien. Au cours des visites régulières qu'il effectuait chez Hansa, l'agent de RBC l'a aidée à explorer son environnement à travers des jeux et des activités. Hansa a peu à peu commencé à réagir et a fait des progrès. Elle a appris à communiquer en utilisant la langue des signes, à compter en utilisant des perles et à faire de simples opérations d'arithmétique. Elle a aussi commencé à aider sa mère dans les tâches ménagères. Ainsi, auparavant négligée et vivant en réclusion, Hansa est devenue une adolescente bien soignée et sûre d'elle.

Il a fallu du temps pour que les gens du village changent d'attitudes à son égard, mais la situation s'est lentement améliorée. Les agriculteurs ont de nouveau eu recours aux services des parents de Hansa et ont remarqué les compétences et les capacités de Hansa. Hansa est maintenant une ouvrière agricole et contribue au revenu familial. La famille est de nouveau conviée aux événements sociaux et communautaires et Hansa a formé un groupe avec des amis de son âge.



Objectif

Les personnes handicapées sont capables de parler pour elles-mêmes.

Rôle de la RBC

La RBC a pour rôle d'aider les personnes handicapées à développer leurs compétences dans les domaines du plaidoyer et de la communication et de veiller à ce que leur environnement leur assure des possibilités appropriées et le soutien nécessaire pour leur permettre de prendre des décisions et d'exprimer efficacement leurs besoins et leurs désirs.

Résultats souhaitables

- Les personnes handicapées et les membres de leur famille disposent d'un meilleur accès aux ressources d'information et de communication.
- Les obstacles qui entravent la communication pour les personnes handicapées sont réduits et/ou supprimés.
- Les personnes handicapées et leur famille se représentent elles-mêmes dans leurs communautés respectives.
- Le personnel de la RBC comprend des communicateurs efficaces et partage les informations avec tous les acteurs, y compris ceux qui ont des difficultés de communication.

Concepts clés

Auto- plaidoyer

Qu'est-ce que l'auto- plaidoyer ?

La plupart des gens ont recours à l'auto- plaidoyer tous les jours pour accomplir leurs besoins personnels. L'auto- plaidoyer est le fait que les gens aient une voix qui leur est propre. Ceci signifie qu'ils connaissent leurs droits et responsabilités, revendiquent leurs droits et sont capables de faire des choix et de prendre des décisions concernant leur vie.

Pourquoi est-il important ?

L'auto- plaidoyer est une partie importante de l'autonomisation. De nombreuses personnes handicapées passent une grande partie de leur vie à ne pas être écoutées et à ce qu'on leur dise quoi faire. Les décisions sont généralement prises à leur place par d'autres. En apprenant des compétences d'auto- plaidoyer, les personnes handicapées peuvent apprendre à affirmer leurs droits, à contrôler leur vie et à prendre les meilleures décisions les concernant. L'auto- plaidoyer peut être aussi simple que le fait que les personnes handicapées fassent des choix sur ce qu'elles veulent manger et ce qu'elles veulent porter ou, à un autre niveau, cela peut vouloir dire qu'elles expriment ouvertement leur point de vue sur des questions qui les concernent comme le fait de rendre compte d'un service auquel elles ont eu recours.

L'auto- plaidoyer efficace

Les enfants handicapés ont joué un rôle important dans les négociations qui ont eu lieu lors de l'élaboration de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. En janvier 2006, pendant la sixième session des négociations, un groupe d'enfants venant du Bangladesh, de Chine et du Royaume-Uni s'est rendu à New York pour exposer son point de vue sur la nécessité de prévoir des mesures spécifiques pour protéger leurs droits dans la Convention. Dans une déclaration écrite largement diffusée, ils soulignèrent la nécessité de reconnaître l'importance de mettre fin à l'institutionnalisation, à combattre la violence et les abus et à assurer l'accès aux services et à l'information. Lors de la cérémonie consacrée à la signature de la Convention en mars 2007, deux jeunes militants venant du Nicaragua et de l'Arménie ont rappelé aux délégués la nécessité d'accorder une attention particulière à la situation des enfants handicapés lors de la mise en œuvre de la nouvelle convention. La participation de ces jeunes gens a prouvé que les enfants handicapés peuvent être des défenseurs efficaces pour revendiquer leurs propres droits comme ils sont habilités à intervenir dans les décisions qui les affectent (6,7,8,9).

Quel est le soutien requis ?

Dans de nombreux contextes, les personnes handicapées connaissent la stigmatisation et la discrimination et il leur est très difficile d'exprimer leurs opinions, leurs désirs et leurs besoins. Les personnes handicapées ont souvent besoin d'un soutien pour apprendre des compétences d'auto- plaidoyer (voir Actions suggérées). Même si l'auto- plaidoyer est l'objectif ultime pour les personnes handicapées, dans certaines situations, elles peuvent solliciter ou avoir besoin du soutien d'un 'défenseur' (*ou avocat informel*). Le 'défenseur' peut être un membre de la famille, un ami, un membre d'une organisation de personnes handicapées, un bénévole d'un groupe de plaidoyer de la communauté ou un membre du personnel de RBC. Un 'défenseur' peut aider une personne handicapée à accéder à l'information, lui assurer le soutien nécessaire pendant les rendez-vous et les réunions, rédiger des lettres sur des questions importantes et parler en son nom dans des situations difficiles.

Communication

Qu'est-ce que la communication ?

La communication est la manière par laquelle les informations et les messages sont transmis d'une personne à une autre et représente les moyens utilisés pour établir et maintenir les relations sociales entre les individus et les communautés. La communication efficace se base sur trois principales composantes : les moyens, la raison et l'opportunité.

- Les moyens : se réfère à la façon dont un message est envoyé. Ceci peut se faire oralement ou par écrit, via la langue des signes et/ou en ayant recours aux outils d'aide à la communication. Les gens doivent avoir accès aux moyens de communication qui s'adaptent le mieux à leurs besoins (voir Module santé : [livret 2] Aides techniques).

- La raison : se réfère à: pourquoi la communication a-t-elle lieu ? Les multiples raisons qu'on peut évoquer incluent : l'expression de besoins pratiques, comme par exemple demander à boire; l'expression des pensées, des opinions et des sentiments; demander à quelqu'un son nom, se faire des amis ou raconter une blague.
- L'opportunité : les gens ont besoin de fréquentes opportunités pour communiquer avec les autres. De nombreuses personnes handicapées n'ont pas l'occasion de communiquer. Ainsi, les enfants handicapés sont souvent cachés lorsque des visiteurs viennent à la maison voir leur parents, un adulte qui ne peut pas parler suite à un accident vasculaire cérébral peut se voir exclu de la prise de décision familiale, une personne sourde ne peut pas participer à une réunion du comité parce qu'un interprète en langues des signes n'est pas mis à disposition. Des opportunités limitées peuvent affecter l'apprentissage et le développement des compétences de communication ainsi que d'autres compétences.

Même sans l'usage de la voix, les gens peuvent communiquer

Bien que le concept d'auto-plaidoyer pour les personnes handicapées signifie qu'elles disposent de leurs propres voix, ceci ne veut pas forcément dire qu'elles ont une voix au sens propre du terme. Certaines personnes handicapées ne peuvent pas parler ou communiquer aisément avec les autres. Les déficiences physiques, auditives, visuelles et intellectuelles peuvent affecter la manière de communiquer et la facilité avec laquelle les autres peuvent les comprendre. Cependant, il est important de comprendre que chaque personne est capable de communiquer même si elle n'a pas la faculté de la parole étant donné que la communication ne se limite pas au discours oral.

Une personne handicapée est toujours capable d'exprimer ce qu'elle aime et ce qu'elle n'aime pas, ce qu'elle veut et ce dont elle a besoin en recourant à d'autres moyens que les mots. La communication comprend aussi « ... l'affichage de texte, le Braille, la communication tactile, les gros caractères, les supports multimédias accessibles ainsi que les modes, moyens et formes de communication améliorée et alternative à base de supports écrits, supports audio, langue simplifiée et lecteur humain, y compris les technologies de l'information et de la communication accessibles » (5) (voir Module santé : Aides techniques).

Trang apprend à communiquer

Trang a 14 ans et vit avec sa famille dans un village montagneux éloigné. Trang a une paralysie cérébrale (IMC) qui a entraîné un trouble de la communication. Sa famille et ses amis sont incapables de comprendre ce qu'il dit, et il ne peut pas utiliser la langue des signes à cause de l'incoordination de ses mouvements sur le plan moteur. La plupart des gens pensent que Trang a un retard mental, compte tenu de ses compétences limitées en matière de communication. La tante de Trang a contacté le programme de RBC et leur a demandé de l'aide. Le personnel de RBC a aidé à la conception d'un tableau de communication qui contient les images des activités et des objets les plus importants dans la vie de Trang. Trang utilise actuellement ce pictogramme, ainsi qu'en pointant avec ses yeux pour exprimer ses besoins et pour échanger des informations et converser avec sa famille et ses amis. Le personnel de RBC a aussi encouragé la famille de Trang à commencer à lui apprendre la lecture.



Obstacles à la communication

L'auto-plaidoyer signifie aussi que les personnes handicapées ont besoin d'être écoutées, d'où la nécessité d'identifier les obstacles à la communication. Il existe quatre principaux obstacles : les obstacles physiques, par exemple les longues distances ou les négligences environnementales, les obstacles du mode d'expression, par exemple l'utilisation de mots complexes et d'un vocabulaire spécialisé, les obstacles comportementaux, par exemple éviter de communiquer avec quelqu'un qui a des difficultés à s'exprimer, adopter une attitude arrogante ou impatiente à son égard, et la localisation de l'information, par exemple la mauvaise synchronisation ou le surplus d'informations. Pour que la communication soit efficace, il est important d'identifier les obstacles présents et de prendre des mesures pour les surmonter.



Actions suggérées

Pour soutenir l'auto-plaidoyer et développer une communication efficace afin de renforcer le potentiel des personnes handicapées, le personnel de RBC doit s'intéresser non seulement aux aspects relatifs à l'individu et à son environnement, mais aussi à ses propres capacités à communiquer.

Réaliser une évaluation élémentaire des capacités de communication

Des ressources telles que le manuel *Let's communicate : A handbook for people working with children with communication difficulties (10)* [Communiquons : Manuel à l'intention des personnes travaillant avec des enfants ayant des difficultés de communication] peut fournir des informations détaillées sur l'évaluation de la communication. Voici quelques éléments de réflexions lorsqu'on évalue la qualité de la communication :

- Quelle(s) méthode(s) de communication est (sont)- elle(s) actuellement utilisée(s) ?
- Dans quelle mesure sont-elles utilisées correctement? (Prendre en considération les compétences aussi bien des personnes handicapées que sans handicap).
- Le système de communication est-il compris par tout le monde?
- La personne non handicapée comprend-t-elle réellement les besoins de la personne handicapée ?
- Avec qui la personne handicapée communique-t-elle habituellement?
- Pourquoi la personne handicapée communique-t-elle ? Est-ce pour participer, pour exprimer un besoin pratique et/ou pour exprimer ses sentiments ?
- Quels types d'opportunités de communication la personne a-t-elle ? A-t-elle plusieurs personnes à qui parler ou est-elle laissée de côté ?
- Existe-t-il d'autres obstacles qui entravent la bonne communication ?
- Le statut, le pouvoir et le rôle influencent-ils la communication ? Par exemple, est-ce que la femme handicapée s'exprime en présence d'un homme ? La famille est-elle embarrassée de laisser la personne handicapée de la famille communiquer ?

Assurer un soutien pour développer les compétences de communication

Le personnel de RBC devra travailler en étroite collaboration avec les personnes handicapées et les familles pour s'assurer qu'elles soient capables de développer des compétences de communication. Ce soutien dépendra des besoins et de la situation individuels de chacun et pourra être assuré directement par le personnel de RBC ou par d'autres. De nouveau, des ressources telles que le manuel *Let's communicate* fournissent de nombreuses suggestions utiles. Suite à l'identification des personnes atteintes de troubles de la communication, le personnel de RBC peut :

- faciliter leur orientation vers des services spécialisés quand ils existent, par exemple les services d'orthophonie ;
- s'assurer que les familles soient conscientes que certaines personnes ne seront pas en mesure de s'exprimer par la parole, et leur fournir des informations sur d'autres formes de communication, par exemple la langue des signes, les tableaux de communication (ou pictogrammes);
- assurer l'accès aux dispositifs d'aide à la communication au besoin ; ceci peut impliquer de montrer aux familles comment confectionner ces outils (voir module santé : Aides techniques) ;
- s'assurer que les personnes nécessitant des appareils auditifs disposent des informations adéquates sur la disponibilité, l'ajustement, l'entretien et l'utilisation de ces appareils;
- enseigner la langue des signes ou fournir des informations sur les lieux où il est possible d'avoir accès à des cours de langue des signes ;
- encourager l'inclusion des personnes qui ont des difficultés de communication dans les activités et les pratiques quotidiennes (par exemple, aller au marché, cuisiner, faire

le ménage, chercher de l'eau) et leur apprendre des mots, phrases et gestes simples qui peuvent être utilisés au sein de la communauté ;

- mettre en relation les personnes avec des groupes/clubs qui offrent des opportunités d'interaction sociale, par exemple les groupes de personnes sourdes, les groupes de personnes ayant eu un accident vasculaire cérébral, les clubs de sport pour les personnes handicapées, les clubs de jeux collectifs inclusifs.

ENCADRÉ 6

Stéphanie entend un monde nouveau

Les enfants qui ont des déficiences auditives peuvent avoir besoin d'appareils auditifs pour les aider à communiquer avec leur famille, leurs amis et leurs enseignants. Les programmes de RBC peuvent les aider à avoir accès aux appareils auditifs, et leur apprendre comment les utiliser et les entretenir. Les programmes de RBC peuvent aussi se renseigner sur la disponibilité de piles bon marché et promouvoir le recours à la langue des signes quand ceci s'avère approprié.

La déficience auditive de Stéphanie n'a pas été détectée pendant de nombreuses années. Elle vivait dans un isolement virtuel, ne communiquant qu'avec sa mère. Un médecin bénévole du programme local de RBC a identifié que sa déficience auditive était due à une infection chronique de l'oreille. On lui a donné un traitement pour son infection, et puis on lui a fourni plus tard un appareil auditif. Stéphanie a commencé à aller à l'école primaire, qui lui a ouvert de nouveaux horizons. Elle n'est plus isolée, et elle fréquente ses amis tous les jours.

Remédier aux obstacles à la communication

Les programmes de RBC peuvent contribuer à réduire ou à éliminer les obstacles à la communication dans l'environnement, en :

- encourageant les attitudes positives dans le milieu familial pour optimiser les opportunités de communication pour les enfants et/ou les adultes handicapés ;
- identifiant les personnes-clés avec lesquelles les personnes handicapées peuvent communiquer et qui sont intéressées par ce qu'elles ont à dire ;
- partageant les informations sur les moyens de communication préférés des gens. Il est important de concevoir un moyen qui permette aux personnes handicapées de faire cela de façon indépendante : par exemple, le programme de RBC peut mettre au point une 'fiche personnalisée de communication' pour une personne handicapée, qui explique aux autres le meilleur moyen de communiquer avec elle ;
- apprendre aux membres de la famille et de la communauté des stratégies de communication qui peuvent être utiles aux personnes handicapées, par exemple



accorder plus de temps à la communication, et utiliser un langage, des gestes, des signes et des dessins simples ou le Braille ;

- proposer des moyens d'adapter l'environnement pour optimiser la communication, par exemple, un lieu calme pour parler à une personne qui a une déficience auditive, une lumière adéquate pour une personne qui lit sur les lèvres ;
- promouvoir la création d'un groupe d'interprètes en langue des signes qualifiés- il peut être utile de s'associer avec une organisation de personnes handicapées à cet effet;
- profiter des réunions publiques ou des médias pour renforcer la sensibilisation de la communauté sur les défis auxquels font face les personnes ayant des problèmes de communication ;
- promouvoir, avec les organisations de personnes handicapées, la nécessité de disposer et d'utiliser des informations et des formats de communication accessibles dans toutes les activités, telles que les formations, les rencontres au sein de la communauté et les programmes de développement.

ENCADRÉ 7

Philippines

Signer pour un avenir meilleur

Sur l'île de Bohol aux Philippines, le programme local de RBC a lancé une formation d'initiation à la langue des signes destinée aux personnes avec une déficience auditive, leurs familles et les membres de la communauté. En 2008, plus de 200 membres de la communauté, de 8 à 68 ans, venant de tous les horizons, ont appris la langue des signes et sont actuellement en train de l'enseigner aux membres de leur famille et à leurs amis. Cette initiative a pour but de sensibiliser les gens à la culture des personnes sourdes et à les encourager à respecter les personnes sourdes et à communiquer avec elles. A la fin d'une des quatre semaines de formation, les formateurs (en majorité des adultes sourds) ont été invités à animer des programmes de formation à la langue des signes similaires à l'université locale. L'université les a payés pour animer ces programmes de formation. Trois des étudiants les plus brillants ont maintenant rejoint le projet de RBC en tant qu'enseignants d'élèves sourds du secondaire.



Assurer un soutien à l'auto- plaidoyer

Les programmes de RBC devraient :

- se rappeler de demander aux personnes handicapées ce qu'elles veulent ;
- fournir aux personnes handicapées des informations sur leur handicap ;
- initier les personnes au modèle social du handicap ;

- fournir des informations aux personnes handicapées concernant leurs droits et leurs responsabilités ;
- inclure les personnes dans le processus décisionnel du programme de RBC ;
- fournir aux personnes handicapées des informations concernant les services existant dans leur communauté ;
- mettre en relation les personnes handicapées avec les groupes d'entraide et les organisations de personnes handicapées lorsqu'elles existent dans la communauté.

S'assurer que les agents de RBC soient des communicateurs efficaces

Pour aider les personnes handicapées par des activités de plaidoyer, les agents de RBC doivent être des communicateurs efficaces. Les agents de RBC doivent établir des relations avec des personnes de milieux et d'horizons différents ; ils doivent également être capables de communiquer des informations de manière claire, notamment lorsque les sujets sont difficiles et sensibles, lorsqu'il existe des différences de classes et de statut, lorsqu'on ne partage aucune langue commune, ou quand il existe des différences de niveau d'alphabétisation. Le personnel de RBC doit :

- encourager la création d'un environnement convivial pour la communication et soutenir les personnes ayant des difficultés de communication pour qu'elles s'expriment ;
- parler les mêmes langues et dialectes que les communautés locales ;
- connaître la langue des signes locale, et savoir utiliser les moyens alternatifs de communication ;
- comprendre et respecter la culture locale, les différences de classe et de caste et être un bon modèle de rôle en communiquant respectueusement avec les personnes handicapées, les femmes et les autres groupes marginalisés ;
- communiquer régulièrement avec les différents acteurs dans les secteurs social, de la santé, de l'éducation et des moyens de subsistance, et faciliter le dialogue lors des réunions des parties prenantes ;
- savoir comment utiliser les médias pour communiquer avec le public.



Mobilisation de la communauté

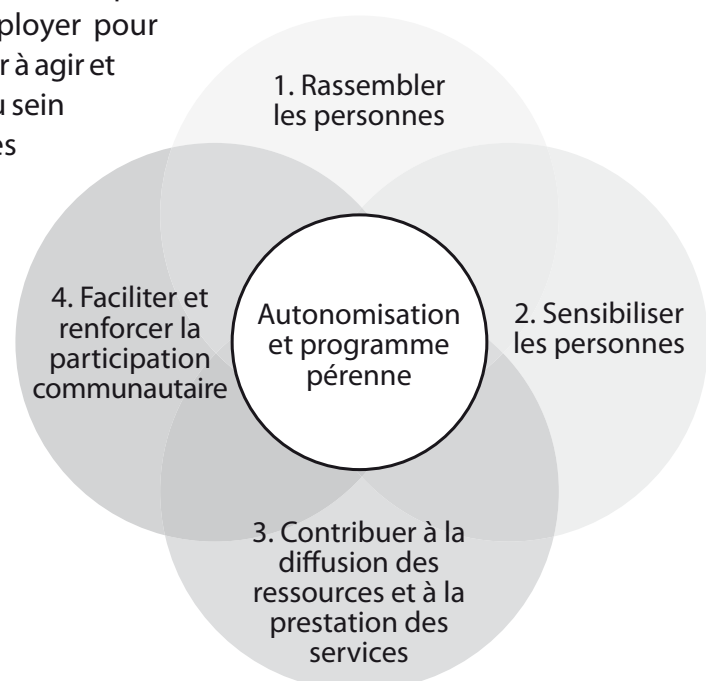
Introduction

La mobilisation de la communauté est le processus qui consiste à rassembler autant d'intervenants que possible, afin de sensibiliser les gens à un programme particulier ou de les pousser à le réclamer; ceci pour aider à l'apport de ressources et à la prestation de services et pour renforcer la participation de la communauté afin de garantir la pérennité et l'autosuffisance. Beaucoup de choses peuvent être réalisées quand les gens de différentes parties de la communauté partagent un objectif commun, et participent activement pour à la fois identifier les besoins et faire partie de la solution. La mobilisation de la communauté aide à renforcer le potentiel des communautés et à les rendre capables d'initier et de contrôler leur propre développement.

Peu de progrès seront réalisés en vue de l'intégration de la dimension du handicap, tant que le soutien communautaire n'est pas développé et que les différents secteurs de la société ne sont pas activement impliqués dans le processus de changement (11). Les programmes de RBC peuvent avoir recours à la mobilisation communautaire pour rapprocher les parties prenantes au sein de la communauté – par exemple les personnes handicapées, les membres de leur famille, les groupes d'entraide, les organisations de personnes handicapées, les membres de la communauté, les autorités locales, les dirigeants locaux, les décideurs et les responsables politiques – afin de surmonter les obstacles au sein de la communauté et d'assurer l'inclusion réussie des personnes handicapées dans leurs communautés, avec les mêmes droits et les mêmes chances que les autres.

Cette partie met l'accent sur la manière que les programmes de RBC peuvent employer pour rapprocher les personnes, les amener à agir et à réaliser le changement souhaité au sein des communautés dans lesquelles elles opèrent.

Figure 1: Les quatre étapes de la mobilisation communautaire



L'Empowerment grâce à des rôles de dirigeants

En Colombie, beaucoup de municipalités dirigent des programmes de RBC financés et gérés par le gouvernement local. En 2002, après quelques années d'expérience, le gouvernement local, réalisant que ses programmes n'étaient pas viables et ne suscitaient aucun sentiment d'appropriation au sein de la communauté, a participé à l'élaboration d'un projet-pilote, FUNDISCA (Fondation des personnes handicapées- Caucaasia) dans la municipalité de Caucaasia située au nord de la Colombie.

Le principal objectif de FUNDISCA était de faciliter le renforcement de pouvoir des personnes handicapées en leur permettant d'assumer des rôles de dirigeants au sein du programme de RBC et de jouer un rôle actif dans la planification et le contrôle de leur propre vie. FUNDISCA a encouragé un grand nombre de personnes de la communauté à se rassembler et à soutenir le programme, dont les personnes handicapées, les parents, les soignants, les personnes déplacées, les indigènes, les membres et les dirigeants de la communauté.

FUNDISCA compte aujourd'hui 218 membres et a engagé 20 bénévoles qui travaillent en tant que personnel de RBC. Ce personnel de RBC est essentiellement responsable d'identifier les personnes handicapées et de leur assurer ainsi qu'à leur famille, le soutien nécessaire. Il œuvre en vue de promouvoir l'estime de soi, l'inclusion familiale et l'accès aux services dans les secteurs de la santé, de l'éducation, du travail et de l'emploi.

FUNDISCA a connu beaucoup de revers, par exemple certains membres privilégiant leurs propres intérêts avant ceux du groupe, la disponibilité limitée des ressources pour traiter des questions liées au handicap au niveau municipal, et les institutions/prestataires de services qui manifestaient souvent une sensibilité limitée au handicap.

Cependant, avec le temps et les efforts déployés, FUNDISCA a pu surmonter ces difficultés et elle est devenue une institution dynamique et solidement établie. Grâce à sa stratégie de mobilisation communautaire permanente, FUNDISCA a encouragé la communauté à s'intéresser aux activités des personnes handicapées et à s'y impliquer. Elle a réussi à rapprocher davantage les personnes handicapées de leur communauté, et à encourager les dirigeants de la communauté à devenir des défenseurs des questions de handicap auprès des autorités locales.



Objectifs

Les communautés locales ont la capacité d'éliminer les obstacles que rencontrent les personnes handicapées et leur famille, et jouent un rôle actif pour faciliter leur inclusion dans les activités de la communauté.

Rôle de la RBC

Le rôle de la RBC est de mobiliser la communauté pour s'assurer que les attitudes et les comportements négatifs à l'égard des personnes handicapées et de leur famille évoluent, que la communauté soutient les programmes de RBC et que la dimension du handicap est intégrée dans tous les secteurs de développement.

Résultats souhaitables

- Les communautés sont conscientes des besoins des personnes handicapées et des membres de leur famille, et sont motivées pour améliorer leur qualité de vie.
- Les obstacles auxquels sont confrontés les personnes handicapées et les membres de leur famille au sein de la communauté sont réduits ou supprimés.
- Les communautés sont bien informées au sujet de la RBC et de la manière dont les ressources de la communauté peuvent être utilisées pour développer les programmes de RBC et en assurer la pérennité.
- Les communautés participent à la planification, à la mise en œuvre et à la gestion des programmes de RBC.

Concepts clés

Définition du terme "communauté"

La dénomination de la *réadaptation à base communautaire* (RBC) suggère d'emblée que la communauté joue un rôle actif dans tout programme de RBC. Une "communauté" peut être décrite comme étant des personnes vivant ensemble dans un sorte d'organisation et de cohésion sociales. Cependant, les communautés ne sont généralement pas homogènes, et leurs habitants ont souvent des caractéristiques différentes sur les plans politique, économique et social, ainsi que différents intérêts et ambitions (12). Par exemple, dans une communauté rurale « traditionnelle », les habitants peuvent appartenir à des groupes ethniques différents, parler des langues différentes, avoir des croyances religieuses différentes et adhérer à des pratiques culturelles différentes.

Les acteurs de la communauté

Les communautés sont composées de personnes, groupes et organisations différents, dont beaucoup représentent des acteurs essentiels des programmes de RBC. Ceux-ci incluent les personnes handicapées et leurs familles, leurs voisins et leurs amis, les instituteurs/ institutrices, les groupes d'entraide, les organisations de personnes handicapées et les autorités locales. Le Chapitre sur la gestion (livret 'Introduction') fournit de

plus amples détails concernant les parties prenantes, dont un résumé sur leurs principaux rôles et responsabilités. Il est à noter qu'au sein de chaque communauté certains acteurs exercent plus d'influence que d'autres (par exemple, les dirigeants tribaux, religieux et politiques) et ont plus de pouvoir pour prendre des décisions sur les questions concernant la communauté.

Le handicap, une question communautaire

Les questions de développement communautaire relatives à la santé, à l'éducation, à l'eau et l'assainissement, au logement, aux moyens de transport et à l'environnement ont toutes un impact sur l'incidence et la prévalence du handicap (voir aussi le module santé). Ainsi, le handicap est une question importante au sein des communautés, et pourtant, elle est la plus part du temps ignorée.

Dans de nombreuses communautés, des obstacles affectent la qualité de vie des personnes handicapées et des membres de leur famille. Ceux-ci comprennent les obstacles physiques/environnementaux, comportementaux et culturels, ainsi que les obstacles rencontrés au niveau des services, des systèmes et des politiques. Des explications détaillées des différents types d'obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées et les membres de leur famille sont apportées dans les différents modules de ce guide. Il est important que les programmes de RBC soient capables d'identifier et de comprendre les obstacles qui affectent le plus les personnes handicapées et les membres de leur famille, au sein de chaque communauté.

Mobilisation de la communauté

Dans le secteur du développement, on insiste fortement sur le fait que les communautés assument un rôle principal dans les activités de développement plutôt que d'être de simples bénéficiaires de subventions et de services. La communauté est considérée comme étant le meilleur juge de ses propres problèmes et comme ayant la capacité d'entreprendre les mesures appropriées pour résoudre ces problèmes. La RBC est une stratégie de développement inclusif à base communautaire d'où la reconnaissance de l'importance de la participation communautaire : par exemple, les communautés sont écoutées et directement impliquées dans le processus décisionnel et dans les activités qui affectent leurs vies (voir Introduction [livret 1]).

La mobilisation de la communauté est une stratégie que les programmes de RBC peuvent utiliser pour contribuer à ce que le handicap devienne l'affaire de tous et non pas uniquement celle des personnes handicapées. C'est une stratégie qui peut être utilisée par les programmes de RBC pour engager les acteurs de la communauté dans les activités de RBC vers un développement inclusif. Quand les programmes de RBC impliquent les communautés dans leurs activités, il est plus probable que les personnes handicapées et leurs familles continuent de bénéficier des avantages, même après que le financement et le soutien aient pris fin.

Construire des ponts pour motiver les communautés

Dans la province d'Adama en Ethiopie, un agent de RBC a remarqué qu'un pont au-dessus du fleuve était détruit. Il était donc difficile pour les personnes handicapées d'utiliser ce pont, et d'ailleurs d'autres personnes avaient eu des difficultés, comme par exemple un jeune garçon qui s'était cassé le bras en essayant de traverser le fleuve. Le responsable de RBC a contacté l'école ainsi que les instances gouvernementales locales, et a formé un comité pour améliorer l'accès à cette zone. Le comité a mobilisé la communauté en lui demandant de contribuer financièrement et en assurant la main-d'œuvre. Un nouveau pont a été finalement construit en partenariat avec le gouvernement local, qui a facilité le processus de construction. Après l'achèvement du nouveau pont, le gouvernement local était motivé pour aider davantage les personnes handicapées et a décidé d'apporter des améliorations à l'école locale pour y offrir un meilleur accès aux enfants handicapés. Le programme de RBC a pris conscience de l'importante ressource qu'était la communauté, et que celle-ci pouvait être encouragée et motivée à améliorer ses conditions de vie. Malgré l'insuffisance des ressources, beaucoup de choses peuvent être réalisées en particulier quand la communauté est à l'origine de l'idée.



Actions suggérées

Etant donné que la mobilisation de la communauté est un processus continu, cette partie ne consiste pas en un guide à suivre étape par étape, mais propose des activités qui peuvent être de large envergure et qui sont organisées autour de rubriques-clés. De nombreuses activités sont communes à d'autres parties de ce guide, notamment celles du Chapitre sur la gestion.

Recueillir des informations sur la communauté

Pour mobiliser une communauté pour qu'elle aborde les questions de handicap et soutienne l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de RBC, il est nécessaire de se familiariser avec la communauté. Le programme de RBC doit tenter de comprendre le contexte dans lequel les personnes vivent, comme par exemple, le contexte physique, économique, social, politique et culturel, ainsi que les questions et les problèmes rencontrés par la communauté. Une analyse de la situation est un moyen efficace pour réaliser cela ; une description détaillée de l'analyse de situation figure dans le Chapitre sur la gestion.

Identifier la répartition du pouvoir au sein de la communauté est une activité importante pour la mobilisation communautaire. Les personnes occupant des postes d'influence, par exemple les dirigeants du gouvernement local, les dirigeants des groupes

communautaires et les organisations (groupes d'entraide, organisations de personnes handicapées), doivent être identifiées ainsi que d'autres membres de la communauté qui peuvent exercer une influence dans divers secteurs de développement, comme par exemple les enseignants dans le secteur de l'éducation. Il est important que les programmes de RBC s'informent cette répartition du pouvoir, car les personnes qui jouissent de pouvoir et d'influence sont capables de mobiliser les autres pour les encourager à soutenir les initiatives de soutien au sein de la communauté.



Il est aussi important quand on étudie la communauté, de chercher quelles sont les attitudes et les comportements vis-à-vis des personnes handicapées et des membres de leur famille. Le comportement des personnes à l'égard des autres révèle souvent leurs attitudes, et c'est en observant leur comportement qu'il est possible de percevoir si elles sont irrespectueuses, condescendantes, tyranniques ou indifférent.

Instaurer la confiance et la crédibilité au sein de la communauté

Il est important que les programmes de RBC prennent le temps d'établir des relations basées sur la confiance et la crédibilité avec les parties prenantes au sein de la communauté. Les programmes de RBC devraient :

- demander la permission aux dirigeants locaux pour travailler avec la communauté ;
- être visibles et actifs dans leurs communautés et soutenir les activités menées par d'autres intervenants ;
- entrer en contact avec de nombreux acteurs différents au sein de la communauté afin de faire leur connaissance, de tenter de comprendre leurs problèmes, et trouver les meilleurs moyens pour travailler avec eux ;
- partager régulièrement les informations et les actualités importantes concernant le programme de RBC ;
- faire preuve d'honnêteté et de transparence et ne pas faire de promesses qu'il est impossible de tenir.

Sensibiliser la communauté

Afin de réussir à mobiliser une communauté et d'acquérir le soutien nécessaire aux initiatives concernant le handicap, les membres de la communauté doivent d'abord prendre conscience des questions liées au handicap et comprendre leur importance et les actions qu'il est nécessaire d'entreprendre. De nombreuses personnes dans la communauté ont des connaissances limitées concernant le handicap et, par conséquent, ils adoptent des attitudes et des comportements négatifs à l'égard des personnes handicapées ; le handicap peut simplement être perçu comme un problème de santé, et traité sous l'angle de la pitié et de la stigmatisation.

Il existe différents moyens d'initier et de sensibiliser la communauté au handicap. Par exemple, les programmes de RBC peuvent avoir recours aux groupes de discussion, aux jeux de rôles, aux cartes à mémoriser, aux contes et aux chansons, aux pièces de théâtre, aux spectacles de marionnettes, aux affiches, aux films et aux émissions de radio.

Il y a des éléments importants à ne pas oublier lorsqu'on sensibilise la communauté au handicap, tels que:

- les messages doivent être simples ;
- les méthodes utilisées doivent être adaptées à la culture locale ;
- les activités de sensibilisation auront un plus grand impact quand les personnes handicapées sont directement impliquées dans leur mise en œuvre ;
- les attitudes et les comportements prennent du temps à évoluer, et c'est un processus continu.

ENCADRÉ 10

Kenya

Changement d'attitudes

Kalume est un petit garçon épileptique qui vit avec sa famille dans une communauté rurale au Kenya, et qui a une mobilité réduite due à des contractures musculaires aux jambes ; ces contractures se sont développées suite à une crise d'épilepsie qu'a eue Kalume à proximité d'un feu, qui l'a brûlé. Beaucoup de ses aptitudes, par exemple ses aptitudes à la communication ont tardé à se développer car Kalume était caché et isolé. Les membres de sa famille étaient considérés comme des parias de la communauté à cause de son handicap, et par conséquent, il leur était extrêmement difficile d'assurer leurs besoins élémentaires.

Kalume a été repéré lors d'une enquête sur le handicap menée dans le district. Un agent de RBC a accompagné Kalume à un centre de santé pour qu'il y reçoive le traitement nécessaire pour maîtriser ses crises d'épilepsie. Des dispositions ont été prises par l'Institut de recherche médicale du Kenya (KEMRI), en collaboration avec l'Association des personnes handicapées du Kenya (APDK), pour que Kalume puisse accéder à la chirurgie pour corriger ses contractures. Kalume a aussi reçu un traitement de base visant à améliorer ses compétences. Le suivi de Kalume et de sa famille a été pris en charge chaque mois par les agents de KEMRI qui travaillent sur le terrain au sein de la communauté.

La communauté a également été sensibilisée au handicap, y compris les causes possibles du handicap, et ce à travers les 'barazas' (ou rassemblements) organisés par les chefs. Le personnel de KEMRI a aidé la communauté à comprendre que l'épilepsie n'était pas une maladie contagieuse, que la sorcellerie ne causait pas le handicap, et qu'il était de la responsabilité de chaque membre de la communauté de soutenir les enfants handicapés et les membres de leur famille. Une communication régulière avec les membres de la communauté a favorisé le changement des attitudes à l'égard des personnes handicapées et des membres de leur famille et certains membres de la communauté ont même pris l'initiative de construire une maison à la famille de Kalume.



Inciter la communauté à participer

Il est important que les programmes de RBC encouragent les parties prenantes de la communauté à aborder les questions de handicap et à travailler à un développement inclusif. Il est nécessaire de solliciter et de motiver différents acteurs au sein de la communauté pour les encourager à participer à l'action et au changement de leur communauté. Le personnel de RBC doit convaincre les intervenants que la RBC est une stratégie qui peut, en définitive, bénéficier à toute la communauté et non pas uniquement aux personnes handicapées. Orienter les membres de la communauté et les sensibiliser à la stratégie de la RBC (concept, philosophie, objectif, finalité) et à ce qu'elle peut apporter à la communauté constitue par conséquent une action importante.

Comprendre ce qui motive les intervenants de la communauté est crucial. Lors des premières phases de la mobilisation de la communauté, il peut être nécessaire d'offrir des gratifications incitatives pour renforcer l'intérêt et la motivation des parties prenantes (11). Cependant, les programmes de RBC sont censés œuvrer pour s'assurer que les membres de la communauté comprennent la valeur de leur participation et la satisfaction qu'ils peuvent en tirer en y participant, plutôt que de recourir à des primes ou à des récompenses. Les programmes de RBC peuvent par exemple inviter les acteurs-clés de la communauté (les dirigeants de la communauté) à suivre les activités de RBC ou à organiser des visites sur le terrain dans d'autres communautés où les activités de RBC fonctionnent bien.

Créer des opportunités pour la participation communautaire

Les communautés sont composées de nombreux intervenants qui ont des opinions, des idées, des priorités et des ordres du jour différents. Pour la mobilisation communautaire, il n'est pas nécessaire de solliciter toutes les parties prenantes en même temps; différentes parties de la communauté peuvent être mobilisées à des moments différents pour participer à différents aspects du programme de RBC.

Les intervenants peuvent être invités à participer à différentes activités de RBC au sein de la communauté, par exemple lors de l'analyse de la situation pour aider à sensibiliser les gens aux besoins, droits, ressources, capacités et rôles de la communauté (voir Chapitre sur la gestion).

Les programmes de RBC doivent identifier les obstacles susceptibles d'entraver la participation des acteurs de la communauté et travailler avec eux pour surmonter ces obstacles. Les entraves à la participation peuvent inclure les contraintes de temps, les limites culturelles, les responsabilités familiales ou une mauvaise estime de soi.



Rassembler les parties prenantes concernées

Il est important de rassembler les intervenants pour engager les discussions et les négociations nécessaires à toute action et à tout changement. Organiser des réunions régulières avec les différents intervenants de la communauté est un bon moyen pour y arriver. L'équilibre des pouvoirs doit être pris en considération lors des réunions pour veiller à ce que les groupes vulnérables ne soient pas exclus ou privés de leur pouvoir.

Renforcer les capacités au sein de la communauté

Les membres de la communauté jouent un rôle vital dans les programmes de RBC et il est nécessaire d'examiner de quelle formation ils auraient besoin pour améliorer leurs compétences et leurs connaissances. Le renforcement des capacités n'est pas discuté en détail ici étant donné qu'il figure dans le Chapitre sur la gestion.

Marquer les succès réalisés

Pour garantir la motivation continue et la participation sans relâche des parties prenantes de la communauté, il est nécessaire de reconnaître leurs contributions et leurs réalisations. Les célébrations peuvent re-dynamiser la communauté, susciter plus d'intérêt tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la communauté et renforcer le soutien aux programmes de RBC et au développement inclusif.

Participation politique

Introduction

Une définition étroite de la politique fait référence aux activités des gouvernements, des politiciens ou des partis politiques. Une définition plus large inclue les interrelations entre les personnes – entre hommes et femmes, parents et enfants, personnes handicapées et non handicapées – ainsi que l'exercice du pouvoir à tous les niveaux de l'interaction humaine.

La participation politique englobe un large éventail d'activités à travers lesquelles les personnes développent et expriment leurs opinions sur le monde et son mode de gouvernance, et tentent d'y prendre part et d'influencer les décisions qui concernent leur vie. Ces activités vont de la réflexion sur le handicap ou sur d'autres questions sociales, au niveau individuel ou familial, en passant par l'adhésion à des organisations de personnes handicapées ou à d'autres groupes et organisations, l'organisation de campagnes aux niveaux local, régional et national, jusqu'au processus de politique formelle tel que le vote, l'adhésion à un parti politique ou la présentation aux élections.

Les personnes ordinaires peuvent participer à la politique, et chaque individu a le droit de participer, y compris les personnes handicapées. L'article 29 de la Convention sur les droits des personnes handicapées, relatif à la participation à la vie politique et à la vie publique, stipule que : « Les États Parties garantissent aux personnes handicapées la jouissance des droits politiques et la possibilité de les exercer sur la base de l'égalité avec les autres » (5).

Les personnes handicapées rencontrent de nombreux obstacles à la participation politique, et beaucoup renoncent à y participer, parce que les questions qui les concernent sont souvent ignorées et/ou elles sentent qu'elles ne disposent que d'un pouvoir limité pour influencer le changement et la prise de décisions. La promotion de la participation politique des personnes handicapées constitue une partie importante du processus d'autonomisation. Tant qu'il n'y aura pas davantage de personnes handicapées qui participent, leur voix ne sera pas entendue; leur droit à l'équité et leur accès à la santé, à l'éducation, aux moyens de subsistance et au secteur social resteront limités.



L'expérience de Gulu

L'Union nationale des personnes handicapées d'Ouganda (NUDIPU) a été fondée en 1987 pour défendre l'égalisation des chances des personnes handicapées, leur engagement et participation politiques ainsi que la planification et la mise en œuvre de programmes en faveur des personnes handicapées, et ceci en étroite collaboration avec le gouvernement, la société civile et le grand public. Après de nombreuses années de lobbying politique par NUDIPU, les personnes handicapées sont actuellement représentées par cinq parlementaires et par un certain nombre de conseillers auprès des collectivités locales, aux niveaux du district et de la circonscription.

Comme beaucoup de pays, l'Ouganda dispose de lois relatives aux personnes handicapées, à savoir : Council for Disability Act 2003 (Loi de 2003 du Conseil pour le handicap), Policy on Disability 2003 (Politique de 2003 relative au handicap), Persons with Disabilities Act 2006 (Loi de 2006 relative aux personnes handicapées) et Equal Opportunities Act 2007 (Loi de 2007 relative à l'égalité des chances). La loi de 2006 prévoit des dispositions en faveur de l'accessibilité et des sanctions pour ceux qui enfreignent la loi.

Des lois similaires existent dans de nombreux pays, mais leur mise en application est souvent médiocre et le public ignore l'existence et l'incidence de ces lois. NUDIPU considère que « Si les utilisateurs ne viennent pas réclamer et revendiquer leurs droits, alors les lois qui les concernent resteront sur le papier et les utilisateurs visés pourraient ne jamais en bénéficier ».

La Banque Centenary SARL de développement rural à Gulu, en Ouganda, n'était pas accessible aux personnes handicapées. Le bâtiment comptait plusieurs marches, rendant difficile l'accès aux personnes à mobilité réduite, notamment les utilisateurs de fauteuils roulants. NUDIPU discuta de ce problème avec la banque, mais celle-ci refusa de modifier l'entrée du bâtiment pour le rendre accessible.

La Loi de 2006 relative aux personnes handicapées stipule que : « Il incombera à tous les organismes dans les établissements publics et privés de fournir un accès approprié aux personnes handicapées et des toilettes conçues conformément aux normes internationales ». NUDIPU a poursuivi l'affaire en justice et, après une série d'audiences, le juge a statué en sa faveur et a exigé de la banque qu'elle rende son bâtiment accessible et qu'elle couvre tous les frais de justice engagés par NUDIPU. Suite à ce verdict, l'administration de la Banque Centenary a ordonné à toutes ses agences à travers le pays de s'assurer que leurs locaux soient accessibles aux personnes handicapées.

L'expérience de Gulu est un bon exemple pour le mouvement des personnes handicapées. Les personnes handicapées et leurs familles doivent avoir une conscience politique pour revendiquer leurs droits. Il a également été prouvé que les personnes doivent être mobilisées et organisées pour défendre leurs droits et apporter des changements dans leur communauté.



Objectif

Les personnes handicapées participent à la vie politique et à la vie publique sur la base de l'égalité avec les autres.

Rôle de la RBC

Le rôle de la RBC est de garantir que :

- les personnes handicapées et leur famille disposent des informations, des compétences et des connaissances leur permettant de participer à la politique, et ont accès à des opportunités pour y participer ;
- les questions de handicap sont visibles de sorte qu'elles soient intégrées dans le processus de prise de décisions politique, et qu'elles soient au centre des politiques et des programmes de développement.

Résultats souhaitables

- Le personnel de la RBC est plus sensibilisé au système politique.
- Les personnes handicapées et leurs familles prennent davantage conscience de la politique.
- Les gouvernements et la société civile sont sensibilisés aux questions de handicap, et aux droits des personnes handicapées et de leur famille de participer aux processus politiques.
- Les obstacles empêchant la participation des personnes handicapées et de leur famille aux processus politiques sont réduits ou supprimés.

Concepts clés

Pouvoir et prise de décisions

Le pouvoir est la capacité de faire des choix éclairés et la liberté d'agir. Les décisions sont prises par des gens qui ont le pouvoir, et dans toutes les décisions, il existe des personnes qui sont plus puissantes que d'autres, et ceci en raison par exemple de l'âge, du rôle assigné à chacun des sexes, de l'ethnicité, de l'appartenance politique, de la situation économique (13). Le pouvoir se trouve à tous les niveaux de la société, depuis la famille jusqu'au gouvernement – une première étape importante dans la participation politique est de comprendre qui a le pouvoir de prendre les décisions et pourquoi il a ce pouvoir.

Obstacles à la participation politique

Les obstacles à la participation politique auxquels les gens peuvent être confrontés sont identiques aux obstacles mentionnés dans les autres modules du Guide de RBC. En résumé, ce sont les suivants :

- La pauvreté – les personnes pauvres sont principalement centrées sur les activités de survie; leurs besoins fondamentaux doivent d’abord être satisfaits, avant qu’elles puissent participer, et par conséquent, leur temps et leur intérêt peuvent être restreints.
- L’éducation – sans information ni connaissances, une participation politique significative peut être difficile à réaliser.
- L’isolement social – le réseau qui soutient et encourage la participation politique est limité.
- Les facteurs personnels – les personnes peuvent manquer de confiance ou de motivation pour participer.
- La stigmatisation et la discrimination – les groupes majoritaires peuvent avoir des préjugés, ressentir une peur et une sensation de malaise envers les personnes handicapées, c’est pourquoi ils peuvent ne pas soutenir leur participation.
- Le manque de processus adaptés aux personnes handicapées – les difficultés d’accès peuvent être un obstacle à la participation des personnes handicapées, par exemple lorsque les isolements de vote sont inaccessibles.
- Le manque de modèles d’identification – dans beaucoup de pays ou de communautés, rares sont les exemples de personnes handicapées qui occupent des postes politiques hauts placés.
- Les obstacles juridiques – dans de nombreux pays, les personnes handicapées ne sont pas autorisées à voter, comme par exemple les personnes avec des problèmes de santé mentale.

Il est impératif que les programmes de RBC soient réalistes quant au niveau de participation possible, d’un point de vue pratique, des personnes handicapées vivant dans les communautés pauvres, et que les activités soient conçues en prenant en considération les obstacles éventuels.

Le handicap en tant que sujet politique

De nombreux désavantages auxquels les personnes handicapées et leur famille font face sont dus au fait que les gouvernements et les décideurs politiques n’abordent pas certains des principaux problèmes liés au handicap, par exemple les barrières sociales et la discrimination. Les besoins des personnes handicapées sont rarement au sommet de l’agenda politique, notamment dans les endroits où les ressources sont limitées. Par conséquent, il existe très peu de programmes généraux inclusifs et de services spécifiques au handicap. Lorsque le handicap est pris en considération dans les politiques, la mise en œuvre est souvent médiocre, et par conséquent il y a toujours de nombreux obstacles dans la société pour les personnes handicapées.

Gouvernement

Une compréhension pratique de la façon dont le gouvernement fonctionne- par exemple connaître les structures et les processus politiques, comment le pouvoir circule à travers ces éléments- et comprendre comment les influencer, peut se révéler utile, pour que le plaidoyer construise des alliances et influence le changement. Le gouvernement comporte généralement trois secteurs: le législatif (c.-à-d. le parlement/ l’assemblée), l’exécutif (c.-à-d. le gouvernement et la fonction publique), et le judiciaire (c.-à-d. les tribunaux). Les pays sont divisés en zones administratives et il existe différents niveaux

de gouvernement, à savoir, les niveaux local, du district, régional et national. À chacun de ces niveaux, les trois secteurs du gouvernement peuvent avoir des organes législatifs élus démocratiquement qui adoptent des lois. Le législatif est élu par la population locale. A l'échelon local le plus restreint, il peut s'agir du conseil du village, puis de l'assemblée régionale ou du district, et ensuite de l'assemblée nationale/ du parlement.

Quotas politiques

Pour assurer une représentation politique, de nombreux pays ont réservé un pourcentage de sièges dans les organismes élus aux niveaux local, régional et national et/ou un pourcentage de postes dans la fonction publique pour les groupes marginalisés, par exemple les femmes, les minorités ethniques et les personnes handicapées. C'est ce qu'on appelle « les quotas », « l'action positive » ou « la discrimination positive ».

Actions suggérées

S'assurer que le personnel de RBC ait connaissance du système politique

Il est important que les programmes de RBC aient une compréhension pratique de la façon dont le gouvernement fonctionne afin de leur permettre d'établir des partenariats et de susciter le changement. Ils peuvent renforcer cette connaissance en :

- identifiant les lois et les politiques clés en relation avec le handicap et les secteurs du développement ;
- analysant le rôle du gouvernement et les responsabilités de chaque département – quel département est responsable de quoi et qui a le pouvoir de prendre des décisions ;
- distinguant, dans la structure politique au niveau local, comment les décisions gouvernementales parviennent jusqu'à ce niveau et s'il existe un pouvoir local pour la prise de décisions ;
- rencontrant régulièrement des représentants politiques, y compris des représentants de l'opposition, indépendamment des affiliations personnelles ; les programmes de RBC ne doivent pas être partisans, c'est-à-dire qu'ils ne doivent pas adhérer ou être considérés comme adhérents à un parti ou à un centre de pouvoir en particulier .
- Favoriser le développement de la conscience politique

Beaucoup de gens, y compris les personnes handicapées, et notamment les pauvres, peuvent avoir un faible niveau de conscience politique, par exemple elles peuvent ne pas savoir comment on vote ou ignorer l'existence de lois nationales relatives aux droits des personnes handicapées ou de conventions internationales telles que la Convention sur les droits des personnes handicapées. Pour encourager la participation politique, les programmes de RBC peuvent :

- encourager les adultes handicapés à s'inscrire à des programmes d'alphabétisation (voir module éducation) ;
- s'assurer que les personnes handicapées aient accès au plaidoyer et à la formation basée sur les droits;
- mettre les personnes handicapées en lien avec les groupes d'entraide et les organisations de personnes handicapées, où elles peuvent acquérir des compétences utiles

pour la participation politique, comme l'art de parler en public, la résolution de problèmes, comment faire campagne ;

- garantir que les enfants et les adolescents sont intégrés à des activités à travers lesquelles ils peuvent exprimer leurs opinions, réfléchir, prendre des décisions et réaliser les conséquences de leurs actions.

Améliorer la sensibilisation au handicap au sein du système politique

Souvent, la discrimination et l'exclusion des personnes handicapées sont dues à l'ignorance et au manque de connaissances au niveau du gouvernement. Pour cela, un autre axe de la stratégie visant à permettre aux personnes handicapées de participer à la politique est de développer la sensibilisation au handicap à l'intérieur des systèmes politiques. Les activités suggérées incluent :

- faire prendre conscience aux élus politiques et aux fonctionnaires locaux qu'il existe une législation relative au handicap ;
- diriger des sessions de formation de sensibilisation au handicap dans les conseils locaux ; il est important que les personnes handicapées jouent un rôle de premier plan dans ces formations ;
- impliquer des dirigeants et des représentants politiques dans des activités réalisées par les programmes de RBC et les personnes handicapées, par exemple, en les invitant à assister à l'inauguration d'un nouveau programme de RBC, ou à des manifestations célébrant la Journée internationale des personnes handicapées – les dirigeants et représentants politiques voudront être considérés comme contribuant au bien-être de leurs électeurs, et les programmes de RBC doivent tirer profit de cela.

Faciliter l'accès aux processus politiques

Les opérateurs de la RBC doivent comprendre les nombreux obstacles à la participation politique et œuvrer, en partenariat avec les groupes d'entraide, les organisations de personnes handicapées et d'autres encore, pour s'assurer que ces obstacles soient réduits et/ou supprimés. Voici certaines des actions suggérées :

- formuler des recommandations auprès des autorités locales pour rendre les bureaux et les procédures de vote accessibles aux personnes handicapées dès que des élections sont planifiées; ceci inclut de s'assurer que les bâtiments sont physiquement accessibles, que le matériel de vote est facile à comprendre et à utiliser par des personnes ayant différents types de handicaps ;
- encourager les commissions électorales nationales et les organisations de plaidoyer à renseigner les électeurs handicapés sur leurs droits de vote et sur l'assistance mise à leur disposition pour leur permettre de participer ;
- encourager les dirigeants et les partis politiques à élaborer des outils de propagande accessibles et d'y représenter également les électeurs handicapés;
- explorer les possibilités de transport pour les personnes handicapées, notamment les personnes à mobilité réduite, pour leur permettre d'atteindre les bureaux de vote ;



- identifier les postes politiques et de la fonction publique réservés aux groupes marginalisés et encourager les personnes handicapées à en tirer avantage.

ENCADRÉ 12

Ghana

Permettre aux personnes non-voyantes de voter

La Fondation internationale des systèmes électoraux (IFES) a bénéficié d'une subvention du ministère finlandais des Affaires étrangères pour concevoir et procéder à un essai pilote de vote au Ghana, qui permet aux électeurs non-voyants de voter de manière secrète et indépendante. Comme dans la plupart des pays à faible revenu, les électeurs ghanéens non-voyants comptent sur des assistants pour les aider à voter. Le bulletin de vote qui a été mis à l'essai n'a pas utilisé le système de Braille, mais les repères tactiles, étant donné que moins d'1 % des adultes non-voyants au Ghana sont instruits. Il a été testé aux élections de 2002 et a été conçu en collaboration avec la Commission électorale ghanéenne, la Fédération ghanéenne des associations de personnes handicapées et Action sur le handicap et le développement du Ghana (14)

Groupes d'entraide

Introduction

Les groupes d'entraide sont des groupes informels de personnes qui se rassemblent pour traiter de leurs problèmes communs. Alors que l'auto-plaidoyer peut impliquer de se concentrer sur l'individu, une caractéristique importante des groupes d'entraide est l'idée du soutien mutuel – c'est à dire des personnes qui s'entraident. Les groupes d'entraide peuvent poursuivre différents objectifs en fonction de la situation et du besoin en question (15). À titre d'exemple, dans le secteur du développement, on a eu recours aux groupes d'entraide comme stratégie efficace pour la lutte contre la pauvreté, le développement humain et le renforcement des moyens d'action au niveau social (16); c'est la raison pour laquelle ils sont souvent axés sur les programmes de micro-crédit et les activités génératrices de revenus (voir le module sur les moyens de subsistance).

Au cours des 20 dernières années, les groupes d'entraide ont été employés sous des formes variées dans le secteur du handicap; les groupes d'entraide des personnes handicapées et de leur famille, sont engagés dans toute une série d'activités, y compris les soins de santé, la réadaptation, l'éducation, le micro-crédit et les campagnes de plaidoyer. Les groupes d'entraide peuvent faciliter l'autonomisation; appartenir à un groupe (ou à une organisation) est l'un des principaux moyens grâce auxquels les personnes handicapées peuvent participer dans leur communauté (voir ci-dessous Organisations de personnes handicapées), et c'est à travers leur engagement dans des groupes qu'elles peuvent commencer à prendre conscience et à développer la capacité à s'organiser, agir et à apporter des changements (2).

Tandis qu'un grand nombre de programmes de RBC axent leurs activités à un niveau individuel, par exemple en fournissant une aide directe comme la rééducation de base, il faut les encourager à rassembler les personnes handicapées et leur famille afin qu'elles constituent des groupes d'entraide et qu'elles traitent et résolvent leurs propres problèmes. Ces groupes d'entraide sont un élément clé de la matrice de la RBC et peuvent constituer un moyen pour atteindre les nouveaux objectifs de la RBC, qui ont émergé récemment, à savoir l'inclusion des personnes handicapées et leur appropriation, ainsi que le renforcement de leur participation dans les processus de développement (15). Cette partie vise principalement les moyens dont disposent les programmes de la RBC pour favoriser la formation de nouveaux groupes d'entraide, mais elle se penche également sur l'articulation entre les programmes de RBC et les groupes d'entraide de personnes handicapées et leurs familles existants, y compris les groupes d'entraide ordinaires.



Les groupes d'entraide de victimes des mines antipersonnel

Landmine Survivors Network- LSN- (le réseau pour les rescapés des mines antipersonnel) a commencé à travailler dans la province de Quang Binh au Vietnam en 2003, où il a aidé à monter 15 groupes d'entraide pour les victimes des mines antipersonnel. De nombreuses victimes des mines ont eu un handicap du fait de ce traumatisme, mais une caractéristique unique de ces groupes est qu'ils accueillent des personnes handicapées qui n'ont aucun lien avec les conflits. Ces groupes ont pour objectif de faciliter le processus d'autonomisation par soi-même, en surmontant l'exclusion sociale, en renforçant la participation aux processus de prise de décisions et en améliorant la qualité de vie. Le but ultime d'LSN Vietnam est d'avoir un groupe d'entraide dans chaque commune.

Les agents des services décentralisés d'LSN-Vietnam, dont un grand nombre ont un handicap, sont chargés de soutenir les communes qui ont manifesté un intérêt pour la création d'un groupe d'entraide. Ces agents encouragent les relations de collaboration avec les autorités locales et les grandes organisations représentatives telles que l'Association des agriculteurs, l'Union des femmes et l'Association des anciens combattants. Ils assurent une formation sur le concept des groupes d'entraide pour le groupe qui s'organise, et dispensent des conseils concernant les démarches légales liées à l'enregistrement du groupe auprès des autorités locales, et enfin, ils organisent les premières réunions des parties intéressées.

Une fois que les groupes sont enregistrés et créés, ils sont gérés de manière autonome par les membres. Les agents des services décentralisés assurent un soutien continu, si nécessaire. À titre d'exemple, ils peuvent proposer une formation des adhérents sur les questions liées au handicap et/ou sur l'animation de groupes (par exemple, comment présider une réunion). Les membres du groupe sont responsables de la direction des activités, qui peuvent inclure : l'invitation de représentants des autorités locales pour discuter des services de santé à la disposition des personnes handicapées, la collaboration avec les autorités locales afin d'améliorer la qualité et l'accessibilité des services de santé pour les personnes handicapées, l'organisation d'évènements sportifs au niveau local, la participation à des évènements sportifs nationaux, assurer l'éducation par les pairs en matière de soins de santé et de traitements, la création de petites entreprises commerciales et d'opportunités d'emploi et la promotion d'une image positive des personnes handicapées dans la communauté locale. De nombreux groupes d'entraide ont assumé la responsabilité d'établir un programme et de diriger les cérémonies publiques de la Journée nationale des personnes handicapées au Vietnam.

Une des principales réalisations des groupes d'entraide est l'impact qu'elles ont eu sur la sensibilisation des autorités locales concernant les besoins des personnes handicapées et le rôle de participation important que ces dernières peuvent assumer pour répondre à leurs besoins. La prochaine étape consiste à rassembler tous les groupes d'entraide sous une même bannière.



Objectif

Les personnes handicapées et les membres de leur famille participent à des groupes, afin de résoudre des problèmes communs, développer leurs capacités individuelles et améliorer leur qualité de vie.

Rôle de la RBC

Le rôle de la RBC est d'assurer un soutien et une aide aux personnes handicapées et à leur famille, afin qu'elles créent de nouveaux groupes d'entraide ou soutiennent ceux qui existent. Lorsqu'il existe des groupes d'entraide généraux au sein des communautés, comme des groupes de femmes et des associations de micro-crédit, le rôle de la RBC est de promouvoir l'inclusion des personnes handicapées et des membres de leur famille dans ces groupes.

Résultats souhaitables

- Les groupes d'entraide existent pour les personnes handicapées et les membres de leur famille dans les communautés locales.
- Les adhérents des groupes d'entraide développent des connaissances et des compétences qui leur permettent d'apporter leur contribution à la famille et à la communauté.
- Les personnes handicapées et les membres de leur famille sont en mesure d'accéder à des groupes d'entraide ordinaires accessibles aux autres membres de la communauté.
- Les groupes d'entraide encouragent la RBC, et leurs adhérents s'impliquent dans la planification et la mise en œuvre des programmes de RBC.
- Les groupes d'entraide se regroupent pour constituer des fédérations et devenir autonomes.

Concepts clés

Les groupes d'entraide

Caractéristiques

Voici quelques caractéristiques communes aux groupes d'entraide qui sont associés aux programmes de RBC :

- leur caractère bénévole – ces groupes sont gérés par et pour leurs adhérents, tiennent des réunions régulières et sont ouvertes à de nouveaux membres (17) ;
- elles sont généralement créées en réponse à un problème particulier, par exemple pas d'accès à l'éducation pour les enfants handicapés, ou des opportunités limitées pour les activités génératrices de revenus ;
- leurs objectifs clairs, élaborés à partir des besoins des adhérents, et qui sont connus et partagés par tous les membres (15) ;
- une structure informelle et une réglementation, des règles de fonctionnement et des directives de base pour montrer aux adhérents comment travailler efficacement ensemble ;

- leur nature participative – impliquant de demander de l’aide, de partager les connaissances et les expériences, d’offrir un soutien et apprendre à être autonome (18) ;
- la responsabilité partagée entre les membres du groupe – chaque membre a un rôle déterminé et apporte sa part de ressources au groupe;
- la prise de décisions démocratique ;
- la gouvernance assurée par les membres eux-mêmes, en faisant appel à un animateur externe seulement si cela s’avère nécessaire, lors de la constitution du groupe (15) ;
- leur évolution avec le temps, pour traiter un plus large éventail de questions ;
- leur possibilité de se regrouper pour former une fédération d’associations qui couvre une région plus vaste.

ENCADRÉ 14

Ghana

Des groupes d’entraide fournissent des moyens d’existence

À Kodobeda, dans le district sud d’Akwapim, dans la région est du Ghana, quatre personnes handicapées ont décidé de créer un groupe d’entraide, pour améliorer leur situation économique. Lors d’une réunion avec le chef et les anciens du village, elles ont demandé à ce qu’on leur procure trois chèvres pour lancer un projet d’élevage d’animaux. Après avoir été accepté, le projet a été mis en route. Peu après, les chèvres mirent bas. Les chevreaux furent donnés à un membre du groupe afin qu’il les élève, alors que les premières chèvres restèrent chez le premier membre du groupe. Lorsque les chèvres mirent bas une deuxième fois, les petits restèrent chez lui et les premières chèvres furent vendues. L’argent ainsi récolté a été utilisé pour acheter une nouvelle chèvre pour le troisième membre du groupe. Et ainsi de suite jusqu’à ce que tous les membres aient eu des chèvres à élever et furent capables de gagner suffisamment d’argent pour subvenir à leurs besoins.



Adhésion

Les membres des groupes d’entraide sont bénévoles, en ce sens qu’ils ne sont pas rémunérés, mais ils travaillent méthodiquement et régulièrement pour changer leur situation, grâce au soutien mutuel. Dans le contexte de la RBC, les groupes d’entraide sont généralement constitués de personnes handicapées et de leur famille. Ces groupes sont habituellement petits, composés de quelques personnes, mais ils peuvent se développer avec le temps et inclure de 7 à 30 membres. Les petits groupes permettent une participation effective de tous les membres dans les discussions et les prises de décisions. Quant aux grands groupes, ils peuvent bénéficier de plus de pouvoir et d’influence.

Animation et direction

Le personnel de RBC peut être appelé à assumer un rôle de facilitateur, notamment lorsque de nouveaux groupes d’entraide sont constitués. Ils pourront apporter des conseils pour s’assurer que les responsables choisis ne dominent pas le groupe ; ils

peuvent éviter le détournement des bénéfices par certains individus, maintenir la motivation du groupe et assurer une formation sur différents aspects du fonctionnement d'un groupe (15). Il n'est pas nécessaire d'être une personne handicapée pour travailler avec les personnes handicapées, néanmoins une expérience commune de discrimination peut renforcer la compréhension et l'empathie entre un animateur externe et un groupe. Un animateur ayant un handicap peut également présenter un modèle d'identification pour les personnes handicapées du groupe.

ENCADRÉ 15

Chine

Promouvoir les groupes d'entraide

Le projet de RBC dans la Région autonome du Tibet, en République populaire de Chine, travaille avec les parents d'enfants handicapés afin de concevoir de nouvelles façons de répondre aux besoins de leurs enfants. Ces parents ont identifié les préjugés et les comportements discriminatoires à l'encontre de leurs enfants comme problème prioritaire: les enfants ne pouvaient pas être scolarisés et les parents étaient mal à l'aise lorsqu'ils devaient emmener leurs enfants dans la communauté. Le personnel de RBC, qui avait été informé au préalable du concept des groupes d'entraide, a réalisé les bénéfices potentiels que présenterait un groupe d'entraide pour ce groupe de parents.

Un couple de parents a décidé de créer un groupe d'entraide. Au départ, leur objectif était de sensibiliser le public sur les questions de handicap. Les séances de sensibilisation se tenaient dans des 'maisons de thé' locales. Comme les parents ont commencé à compter les uns sur les autres et à s'apporter un réconfort mutuel du partage de leurs expériences similaires, le groupe grossit de 2 à 12 membres. Autour d'eux, la communauté était positive et les attitudes ont commencé à changer ; beaucoup de membres de la communauté ont apporté leur soutien, par exemple en offrant des fauteuils roulants, durant ces séances de sensibilisation. Ceci a été très encourageant. Aussi, un grand nombre d'enfants handicapés ont-ils été scolarisés et les familles sont à présent acceptées et insérées dans les activités communautaires.

Avec l'appui du programme de RBC, le groupe d'entraide s'est petit à petit lancé dans d'autres activités. Elle a ouvert une 'maison de thé', consacrant les bénéfices à des familles indigentes comptant des personnes handicapées. Le programme de RBC a assuré les subventions initiales et la formation en gestion commerciale. Puis le groupe d'entraide a commencé à assurer des visites à domicile afin d'aider les familles quand elles ont des difficultés à suivre le traitement de réadaptation de leur enfant, que ce soit à cause de faibles niveaux d'instruction ou d'obligations de travail. Le programme de RBC a également assuré une formation aux membres du groupe d'entraide sur des activités simples de réadaptation, pour stimuler le développement des enfants. Le personnel de RBC les a accompagné dans leurs visites à domicile, pour les aider à renforcer peu à peu leurs capacités et leur confiance en eux. Le succès de ce groupe d'entraide a été une source d'inspiration pour la création d'autres groupes similaires.



Défis de l'organisation de groupes d'entraide

Comparaison entre groupes d'entraide ruraux et urbains

L'expérience de la RBC montre qu'il est souvent plus facile d'aider la création de groupes d'entraide dans les régions rurales. La constitution de groupes d'entraide urbains peut être particulièrement difficile (15), à cause des migrations fréquentes et des difficultés à instaurer la confiance et un sens d'appartenance entre les membres d'un groupe. Pourtant, il faut noter que, dans les régions rurales, l'isolement géographique, les longs trajets que les membres doivent parcourir et les moyens de communication limités rendent difficile la tenue de réunions régulières.

Femmes et hommes

L'expérience de la RBC indique que les associations de femmes sont généralement plus faciles à constituer que les groupes d'hommes. Les femmes ont un sens de solidarité plus fort et travaillent plus facilement en collaboration. Quand les associations regroupent des hommes et des femmes, il est important de garantir que les femmes soient représentées, que leurs voix soient entendues et leurs problèmes discutés.

Niveaux d'instruction

Au sein d'un même groupe d'entraide, les adhérents peuvent avoir des niveaux d'instruction variables. Il est possible que les personnes handicapées aient de plus faibles niveaux d'instruction et soient donc désavantagées par rapport aux autres. Il est par conséquent important que les réunions ne soient pas monopolisées par les personnes qui disposent d'un niveau d'instruction plus élevé ; de même, pour les groupes d'entraide qui s'articulent autour du micro-crédit, il est important que les bénéficiaires ne soient pas répartis de façon inéquitable. Pour éviter que des inégalités ne se manifestent au sein des associations, on doit consacrer du temps, lors des premières étapes de la constitution du groupe, de développer le sens de la cohésion et de l'autonomisation chez les membres du groupe les moins instruits ou ceux qui s'expriment le moins.

Groupes spécifiques à un type de handicap

De nombreux groupes sont constitués pour et par des personnes avec des handicaps similaires. Ils ont un objectif clair et bien défini, tandis que les groupes formés de personnes ayant différents types de déficiences sont plus aisés dans les petites communautés, où il y a peu de personnes avec un même type de handicap. Les besoins élémentaires des personnes handicapées, indépendamment de leur handicap, sont les mêmes, soit : l'alimentation, un toit, des soins de santé, l'éducation. Les groupes d'un même handicap divisent souvent les personnes handicapées, et créent une concurrence pour ses ressources limitées.

Dépendance

Le handicap est souvent associé à la dépendance, c.-à-d. au fait de faire les choses pour les personnes handicapées plutôt que de les faire avec elles. Il en résulte que les

personnes handicapées, habituées à recevoir plutôt qu'à contribuer, peuvent manquer de motivation et de confiance en elles pour pouvoir participer à des groupes et à des activités d'entraide.

Actions suggérées

Aider à créer de nouveaux groupes d'entraide

Les programmes de RBC doivent jouer un rôle actif dans la création de groupes d'entraide de personnes handicapées et de leurs familles. Le processus de création d'un groupe d'entraide variera en fonction de la situation locale, avec différents niveaux de soutien requis pour chaque groupe. Voici un aperçu général des actions suggérées :



Pour commencer

D'habitude, le personnel de RBC commence à travailler avec les personnes handicapées et leur famille à domicile ; il identifie leurs besoins et leur fournit les informations de base sur le handicap et les types de soutien disponibles. Au fur et à mesure qu'un climat de confiance s'instaure, il les encourage à rencontrer d'autres personnes qui vivent des expériences similaires. À ce stade, le personnel de RBC peut :

- renseigner les personnes handicapées et les membres de leur famille sur le concept des groupes d'entraide et les encourager à monter un groupe dans leur communauté - il peut s'agir de parler des avantages de faire partie d'un groupe et les types de questions pouvant être traitées, par exemple le problème concernant la constitution d'une association, alors que la première préoccupation de la personne est de générer des revenus pour subvenir aux besoins de sa famille - les personnes voudront peut-être savoir comment le groupe peut les aider directement en leur fournissant un emploi et un salaire réguliers ;
- encourager les personnes handicapées et leurs familles à identifier et inviter d'autres personnes de leur communauté qui peuvent être intéressées de se joindre à elles ;
- organiser une réunion formelle de planification dans un lieu accessible, s'il y a suffisamment d'intérêt et de motivation.

Planification

- Discuter des préoccupations communes et établir l'objectif initial du groupe, par exemple partager les sentiments et les expériences, faire de la sensibilisation, échanger des informations et des ressources.
- Demander aux personnes quelles sont les ressources qu'elles sont disposées à apporter pour en faire bénéficier le groupe.
- Identifier un responsable ou un coordinateur de groupe ; il peut être nécessaire d'en avoir plus d'un.

- Répartir les tâches le plus tôt possible afin d'aider à promouvoir le sens d'appropriation et la responsabilité.
- Donner une identité au groupe en adoptant un nom.
- Déterminer qui peut adhérer au groupe ; faire en sorte que le groupe reste petit au départ pour que tout le monde ait la chance de participer.
- Décider de la fréquence des réunions, et fixer une date et une heure pour les premières réunions. S'assurer qu'elles sont organisées dans des lieux accessibles, et pas trop loin de l'endroit où vivent les membres du groupe. Étudier la possibilité de les faire dans des lieux communautaires, par exemple dans des écoles, pour assurer la visibilité du groupe et du programme de RBC.
- Si nécessaire, décider comment faire connaître le groupe pour encourager les personnes à assister à la première réunion. Il peut s'agir de discuter avec les gens, de placer des affiches ou de faire de la publicité sur une chaîne de radio locale ou dans les journaux.

Déroulement des réunions

Bien que le personnel de la RBC soit encouragé à ne pas se charger de l'animation des réunions, il doit être informé du déroulement général d'une réunion d'un groupe d'entraide. Ainsi il peut aider et soutenir les groupes, si nécessaire. Le fonctionnement de base implique :

- accueillir les personnes à leur arrivée ;
- ouvrir la réunion et encourager les membres à se présenter ;
- établir les règles de confidentialité – pour préserver le caractère privé de ce qui est discuté et de ce qui se passe durant la réunion- l'interprétation de la confidentialité peut varier d'une culture à l'autre, et par conséquent, il est important de décider ce que le groupe souhaite garder confidentiel ;
- poursuivre les activités principales de la réunion ;
- établir un compte-rendu de la réunion, noter les présences, consigner les sujets clés de la discussion et les décisions prises ;
- traiter les questions administratives, comme la date et l'heure de la prochaine réunion ;
- clôturer la réunion.

Facilitation

Les programmes de la RBC devraient assumer un rôle de facilitateurs dans les groupes d'entraide, permettant aux groupes de travailler efficacement et en coopérant. Les programmes de RBC peuvent par exemple:

- aider et soutenir les responsables de groupes à leur demande ;
- s'assurer que les réunions soient menées de telle sorte que tous les membres comprennent ce qui se passe et soient capables de participer ;
- encourager la permutation des rôles et des responsabilités au sein du groupe ;
- assister le groupe pour voir comment les membres se soutiennent mutuellement, par exemple par la camaraderie, en accompagnant les enfants à l'école, en commençant des activités d'épargne pour le groupe ;
- vérifier que les méthodes de répartition des bénéfices issus des activités du groupe sont équitables et transparentes ;
- aider à élaborer la charte et les règlements du groupe une fois l'association bien établie ;

- apporter des contributions financières, c.-à-d. un capital de démarrage ou des subventions de contrepartie, pour permettre aux groupes d'entraide d'élargir leurs activités et d'ouvrir des comptes bancaires.

Renforcer les capacités

Les groupes ont souvent besoin d'un soutien considérable et d'un renforcement de leurs capacités avant de pouvoir fonctionner de manière efficace et indépendante. Les compétences importantes que les membres du groupe doivent acquérir incluent: préparer un ordre du jour, diriger des réunions, parler en public avec confiance, rédiger des comptes-rendus, régler des conflits et résoudre des problèmes, prendre des décisions de manière démocratique, déléguer les tâches, surveiller l'évolution. Dans certains cas, les groupes d'entraide peuvent bénéficier du développement de compétences spécifiques alors que dans d'autres, les compétences existent déjà au sein du groupe. Les réunions des groupes d'entraide elles-mêmes donnent l'occasion aux membres de mettre en pratique ces nouvelles compétences.

ENCADRÉ 16

République Dominicaine

Un groupe d'entraide de mères améliore la vie de leurs enfants

Un groupe d'entraide pour les mères d'enfants handicapés a été créé dans des bidonvilles de Santiago, en République dominicaine, avec le soutien d'une organisation non gouvernementale internationale. L'intérêt commun des membres du groupe était l'accès aux différents services pour leurs enfants, le gouvernement étant insensible à leurs besoins dans les deux secteurs de la santé et de l'éducation. En l'absence de l'appui du gouvernement, les mères ont décidé d'entreprendre elles-mêmes des services de réadaptation et d'éducation. Elles reçurent une formation par l'organisation non gouvernementale, et avec le temps, élargirent leurs services pour en faire bénéficier d'autres enfants des bidonvilles de Santiago. Le groupe de mères a continué à grandir et a développé des services de soutien aux adolescents handicapés ainsi que des crédits renouvelables. Les mères ont demandé de l'aide à l'Institut gouvernemental des coopératives (Government's Institute for Co-operatives) pour l'élaboration et la gestion de leurs crédits renouvelables. Le groupe de mères continue à se développer quand il découvre de nouveaux besoins ; actuellement, il organise des événements sociaux, des séances de sensibilisation et des opportunités d'activités génératrices de revenus. Les mères sont fières de leur succès et de celui de leurs enfants et adolescents.



Les groupes d'entraide peuvent apprendre des associations déjà établies dans la communauté. Les nouveaux groupes peuvent profiter d'inviter des membres de ces associations existantes – un nouveau groupe d'entraide valorisera plus l'expérience de personnes qui vivent dans les mêmes circonstances que lui. Un premier contact entre des groupes d'entraide de personnes handicapées est important pour l'apprentissage, pour des liens futurs et pour s'aider mutuellement.

Il se peut qu'au départ les groupes soient hésitants vis-à-vis de l'engagement dans une action sociale ou politique, car ils sentent qu'ils manquent de savoir-faire ou de compétences. Mais avec le temps, de la patience et du courage, les membres du groupe commenceront à découvrir leur capacité à comprendre, planifier et mettre en œuvre les activités requises pour changer leur situation. Par exemple, ils peuvent mobiliser la communauté au moyen d'une pétition adressée aux autorités locales, et faire ainsi un premier pas vers l'approvisionnement en eau potable et un meilleur assainissement.

Développer des partenariats avec des groupes d'entraide existants

Dans bon nombre de communautés, les groupes d'entraide pour les personnes handicapées et leurs familles existent déjà et fonctionnent indépendamment des programmes de RBC. Ces groupes peuvent réunir les personnes ayant une maladie ou un handicap spécifique, à savoir, des personnes qui sont non-voyantes ou sourdes, qui ont la lèpre ou sont victimes des mines antipersonnel. Certaines associations peuvent viser un sujet ou un problème précis, par exemple les droits des personnes handicapées, les activités génératrices de revenus, ou les femmes. D'autres appellations peuvent être utilisées pour définir les 'groupes d'entraide', y compris : associations locales de personnes handicapées, associations de parents, groupes sociaux, groupes de pairs, clubs ou groupes de soutien mutuel.

Les objectifs de ces groupes et des groupes d'entraide lancés par les programmes de RBC sont souvent identiques. Pour cela, il est important que ces programmes recensent les groupes qui existent dans la communauté, se mettent en contact et collaborent avec eux afin de développer des partenariats, de mettre en commun les connaissances et les ressources et de garantir qu'on arrive à atteindre toujours plus de personnes handicapées et de membres de leur famille.

Encourager l'intégration de personnes handicapées dans des groupes d'entraide ordinaires

Sachant que les groupes d'entraide regroupant spécifiquement les personnes handicapées et leur famille jouent un rôle important, les programmes de RBC doivent également encourager ces personnes et leur famille à adhérer à des groupes d'entraide ordinaires, par exemple des associations de femmes, des groupes de jeunes, de micro-crédit, d'agriculteurs. On propose les actions suivantes :

- encourager les groupes d'entraide ordinaires à intégrer les personnes handicapées en tant que membres réguliers ayant les mêmes droits ; s'assurer que les réunions se tiennent dans des lieux accessibles ;

- souligner les problèmes communs que rencontrent les personnes handicapées ou non handicapées, par exemple en encourageant une discussion autour de la discrimination entre les sexes avec un groupe de femmes et signaler que ce problème existe chez toutes les femmes ; ceci peut inciter les groupes d'entraide ordinaires à s'allier avec des associations de personnes handicapées et/ou inclure des personnes handicapées dans leurs groupes ;
- identifier des membres de groupes d'entraide ordinaires qui sont eux-mêmes handicapés ou dont un membre de la famille est handicapé, et les encourager à parler des questions et des problèmes auxquels ils sont confrontés, et à mettre le handicap à l'ordre du jour de leur groupe d'entraide pour susciter les discussions et les débats ;
- s'assurer que les personnes handicapées et leur famille aient les compétences et les connaissances nécessaires avant de les mettre en relation avec les groupes d'entraide ordinaires, car autrement elles pourraient être vulnérables à la discrimination.

Encourager les groupes d'entraide à participer aux programmes de RBC

Les membres des groupes d'entraide (spécifiques aux personnes handicapées et ordinaires) constituent des ressources importantes pour les programmes de RBC et ils doivent par conséquent être bien informés sur la RBC. Les groupes d'entraide assument un rôle considérable en sensibilisant aux questions de handicap et en favorisant le développement inclusif. Leurs adhérents peuvent être en mesure d'offrir un peu de leur temps et contribuer aux activités de la RBC, par exemple en identifiant les personnes handicapées dans la communauté, en aidant aux activités de réadaptation et en se chargeant du suivi. Les groupes d'entraide spécifiques aux personnes handicapées devraient être particulièrement encouragés à jouer progressivement un rôle plus important dans les programmes de RBC. Leur participation à la gestion (y compris la planification, la mise en œuvre et le contrôle) des programmes de RBC peut rendre ces programmes plus adéquats, plus crédibles et plus durables.



Encourager les groupes d'entraide à se fédérer

Alors que les groupes d'entraide pour les personnes handicapées et leurs familles peuvent être en mesure d'apporter un changement au niveau local, leur capacité à opérer des changements à des niveaux supérieurs peut être limitée. Un nombre plus élevé de personnes peut apporter un changement, c'est pourquoi l'étape suivante consiste à encourager les groupes d'entraide (autant ceux qui ont été lancés par les programmes de RBC que ceux qui existent de façon indépendante) à se rassembler sous une même « bannière » – ce qu'on appelle communément une fédération. Les programmes de RBC peuvent faciliter la formation d'une fédération de groupes d'entraide en réunissant un ou deux représentants élus de chacun des groupes. Les fédérations de groupes d'entraide doivent s'assurer que les membres des différents groupes (par exemple différents de par leur âge, leur handicap, leur sexe, leur statut socioéconomique) sont équitablement représentés. Une fédération de groupes d'entraide peut également assumer de plus grandes responsabilités et devenir un jour une organisation officielle à part entière.

'L'union fait la force'

Azgar est l'un des premiers membres du groupe d'entraide Belgachi au Bangladesh. Son enthousiasme et son travail ardu ont abouti à son élection en tant que président. Aujourd'hui, le groupe compte 21 membres et se réunit de façon hebdomadaire pour discuter des problèmes et des solutions possibles. Les difficultés physiques d'Azgar ainsi que son accès limité à ses terres faisaient qu'il pouvait difficilement soutenir sa famille. Habituellement, il n'avait du travail que pendant 10 à 12 jours par mois. Il présenta une demande auprès du gouvernement pour avoir une autorisation de cultiver un terrain en friches à proximité. Bien que sa demande ait fait l'objet d'opposition de la part de certains villageois, le groupe d'entraide a continué à le soutenir. Après qu'on ait attribué à Azgar un arpent de terre, une organisation non gouvernementale lui a donné une formation aux techniques agricoles. Actuellement, Azgar cultive et vend des légumes, et il a pu rehausser le niveau de vie de sa famille. Azgar s'est présenté aux élections de la fédération de groupes d'entraide de Poradha et a été élu vice-président. Il a persuadé un responsable du gouvernement d'allouer une petite parcelle de terrain à la fédération et a incité les membres à ramasser du bambou pour construire une salle de réunion. La mission qu'il poursuit est de faire valoir les droits des personnes handicapées et d'assurer leur acceptation par la communauté.

Les organisations de personnes handicapées

Introduction

Partout dans le monde, les personnes handicapées se sont unies dans des organisations pour défendre leurs propres droits, afin d'influer sur les décideurs au sein des gouvernements et dans tous les secteurs de la société (18). Ces organisations sont connues sous le nom d'organisations de personnes handicapées (OPH).

Les organisations de personnes handicapées se sont développées en réponse aux obstacles de la société qui ont empêché la participation équitable des personnes handicapées, et en réaction contre le contrôle exercé sur les personnes handicapées par les autres. Pendant longtemps, on s'est exprimé à la place des personnes handicapées, que ce soit les professionnels de la santé, la famille ou d'autres, sans prêter attention à leurs besoins, priorités ou choix. Les personnes handicapées sont leurs meilleurs porte-parole et représentants, puisque ce sont elles qui connaissent le mieux leurs besoins et aspirations (19).

Les organisations de personnes handicapées existent habituellement aux niveaux régional et national par exemple dans les grandes villes. Elles peuvent être « spécifiques à un type de handicap » et représenter des personnes qui ont un type particulier de handicap tel la surdité ou la cécité, (comme par exemple les branches nationales de l'Union mondiale des aveugles), ou elles peuvent être des organisations « tous handicaps confondus », incluant toutes les personnes handicapées, comme par exemple l'Union nationale des handicapés physiques et mentaux (UNHPM) en Mauritanie. Dans de nombreux pays, il existe aussi des réseaux d'organisations de personnes handicapées, comme par exemple l'Union des personnes handicapées du Burundi. Les organisations de personnes handicapées existent également au niveau international, par exemple la Fédération mondiale des sourds, l'Union mondiale des aveugles, l'Organisation mondiale des personnes handicapées ; beaucoup de ces organisations se sont réunies pour former un réseau international connu sous le nom de l'Alliance internationale des personnes handicapées (IDA).

Du point de vue historique, les programmes de RBC et les organisations de personnes handicapées n'ont pas travaillé en collaboration étroite. Les OPH peuvent hésiter à le faire pour un certain nombre de raisons, y compris le fait que, dans le passé, la plupart des programmes de RBC étaient basés sur un modèle médical du handicap, et étaient dirigés par des personnes et des professionnels non handicapés, sans participation active de la part des personnes handicapées. Aussi, beaucoup de programmes de RBC ont échoué à intégrer des personnes atteintes de types de handicap spécifique, par exemple les personnes non voyantes ou sourdes, qui constituent des groupes prioritaires pour de nombreuses organisations de personnes handicapées.

Bien que les organisations de personnes handicapées et les programmes de RBC aient des origines et des stratégies différentes, ils poursuivent les mêmes objectifs, à savoir assurer l'égalité des chances et l'inclusion sociale des personnes handicapées. Il est important que les OPH et les programmes de RBC aient un respect mutuel et œuvrent ensemble à l'établissement de partenariats fructueux, afin d'atteindre ces objectifs communs et de garantir la mise en application de la Convention des droits des personnes handicapées (5).

Un véritable héros (Inde)

Le Ladakh est une région himalayenne du nord de l'Inde. La population y vit dans de petites villes et petits villages situés à des altitudes très élevées et dans des conditions très difficiles. La vie y est dure pour tous, mais plus particulièrement pour les personnes handicapées. Tandis que les initiatives de développement ne constituent pas une nouveauté dans la région, le handicap n'a jamais été pris en compte dans aucun des programmes de développement jusqu'en 2000, lorsque l'Institut Namgyal pour les personnes handicapées (NIPWD), qui est une organisation non gouvernementale, a été créé. Le NIPWD visait à garantir l'intégration des personnes handicapées dans les programmes de développement et s'assurer que leurs besoins étaient satisfaits.

Les personnes handicapées ont été à la pointe de beaucoup de changements opérés dans le Ladakh. Une de ces personnes, Mohammed Iqbal, est le président de PAGIR – People's Action Group for Inclusion and Rights, un groupe de plaidoyer qui a été créé par des personnes handicapées du Ladakh en 2006. Iqbal avait passé les 30 premières années de sa vie de façon 'improductive', allongé dans son lit, à la maison, où il écoutait de la musique et discutait avec des amis. Mais à l'âge de 45 ans (en 2008), il était devenu un homme d'affaires brillant et un dirigeant de PAGIR. Il avait eu le courage d'abandonner l'image de la "pauvre personne handicapée" pour devenir une personne capable de maîtriser son environnement. Iqbal et son groupe de plaidoyer appelé 'PAGIR' sont un résultat positif de sept années de développement communautaire au Ladakh.

Un des projets clés de PAGIR consiste en un programme de gestion des ordures géré par la communauté. Ce programme crée des opportunités de revenus pour plus de 200 personnes handicapées. Mohammed Iqbal explique: « Au départ, notre programme de gestion des ordures, "Jungwa Shungskyob", au Ladakh, a commencé par une initiative assurant des moyens de subsistance aux personnes handicapées, mais il traite maintenant un grave problème d'ordures dans la ville. Nous ramassons les ordures en énormes quantités, les réutilisons, les recyclons et rendons un environnement plus propre à la communauté. Nous avons encore un long chemin à faire avant d'arriver à régler le problème dans son intégralité, mais nous avons commencé ... et les personnes handicapées sont à la tête de ce projet d'ordures et génèrent des emplois pour l'ensemble de la communauté. »

NIPWD, DDRC et PAGIR poursuivent leurs actions dans la région du Ladakh. PAGIR est actuellement l'acteur principal dans l'organisation des personnes handicapées, leur autonomisation et le développement de leurs capacités pour surmonter la pauvreté, par le biais de ses activités génératrices de revenus variées. Mohammed Iqbal a récemment reçu le prix CNN-IBN « Real Hero Award » (*'le prix du vrai héros'*), à Mumbai, le 20 mars 2010, pour le travail extraordinaire de PAGIR dans la création d'une société inclusive.

Objectifs

Les programmes de RBC et les organisations de personnes handicapées collaborent afin d'assurer la mise en œuvre de la Convention sur les droits des personnes handicapées et du développement inclusif à base communautaire.

Rôle de la RBC

Le rôle de la RBC est de travailler en partenariat avec les organisations de personnes handicapées quand elles existent, et de fournir, quand elles n'existent pas, un soutien pour aider à leur création.

Résultats souhaitables

- Les programmes de RBC et les organisations de personnes handicapées collaborent pour planifier, mettre en œuvre et contrôler les nouveaux programmes de RBC, ou ceux existant déjà.
- Les organisations de personnes handicapées soutiennent les programmes de RBC afin qu'ils deviennent plus représentatifs et inclusifs à l'égard des personnes handicapées.
- Les organisations de personnes handicapées sont encouragées à développer et à réaliser des programmes de RBC dans les communautés où ils n'existent pas.

De nouvelles organisations de personnes handicapées sont formées au niveau local/communautaire, quand elles n'existent pas, et sont mises en relation avec des organisations régionales et/ou nationales de personnes handicapées.

Concepts clés

Organisations de personnes handicapées

Caractéristiques

Les organisations de personnes handicapées sont essentiellement des organisations de plaidoyer qui œuvrent aux niveaux régional, national et/ou international en vue de changer les politiques et d'assurer l'égalité des droits et l'égalité des chances pour les personnes handicapées. Elles sont officiellement enregistrées et structurées de manière formelle et fonctionnent, en général, comme les autres organisations ou fondations. À priori, peu de personnes handicapées s'assemblent pour former un groupe de personnes handicapées qui travaillent pour :

- augmenter le nombre d'adhérents
- rédiger une constitution et s'inscrire en tant qu'entité juridique
- former le conseil général de l'organisation à partir de ses membres
- élire un comité directeur (par le conseil général)
- élire les membres du comité directeur
- faire partie d'affiliations et de mouvements nationaux ou internationaux.

La qualité de membre/ d'adhérent

Les organisations de personnes handicapées scandent le slogan « Rien pour nous sans nous » – ce sont des organisations 'par', 'pour' et 'de' personnes handicapées. Elles sont par conséquent contrôlées par une majorité de personnes handicapées au niveau exécutif et au niveau des adhérents (19). Les conditions d'adhésion varient selon leur type. Les organisations « spécifiques à un type de handicap » limitent l'adhésion aux personnes ayant un type spécifique de handicap. À titre d'exemple, une association de non-voyants est une organisation « spécifique à un type de handicap ». Alors que les organisations de « différents types de handicaps » ont un système d'adhésion plus inclusif comme par exemple une association qui comprend des personnes avec des déficiences auditives, visuelles, physiques et mentales.

Selon les besoins, le contexte et les possibilités, différents types d'organisations de personnes handicapées sont envisageables. Les personnes sourdes préfèrent souvent avoir leur propre organisation plutôt que d'intégrer une organisation réunissant plusieurs types de handicap. Celles qui ont des déficiences intellectuelles risquent de ne pas arriver à faire entendre leur voix dans les organisations reliant divers handicaps et pour cela préfèrent former leurs propres groupes 'd'auto-représentation', quelquefois avec un soutien nécessaire de la part de personnes non handicapées. Quelle que soit la forme de l'organisation, le plus important est que ce soient les personnes handicapées qui établissent le programme et que l'organisation respecte les différences au sein de la communauté des personnes handicapées, comme la nécessité d'entendre les voix des femmes handicapées et des personnes âgées handicapées.

Groupes d'entraide et organisations de personnes handicapées

Les caractéristiques des groupes d'entraide et des organisations de personnes handicapées varient d'un pays à l'autre et il est parfois difficile de les différencier. Par exemple, dans bon nombre de pays, les groupes d'entraide sont également appelées organisations de personnes handicapées, notamment quand elles se sont regroupées pour constituer des fédérations. Dans ce guide de la RBC, les groupes d'entraide sont définis comme des groupes établis localement, qui fonctionnent sur une base informelle et qui ont pour but de répondre aux besoins de leurs propres membres, qu'il s'agisse de personnes handicapées ou non handicapées comme les membres de la famille par exemple. Les organisations de personnes handicapées sont définies comme des organisations plus formellement structurées, qui sont contrôlées de façon majoritaire par les personnes handicapées. Elles ont généralement un plus grand champ d'action, faisant du plaidoyer pour les droits de l'homme et influençant la politique et l'allocation des ressources.

Partenariats entre les organisations de personnes handicapées et les programmes de RBC

De nombreuses organisations nationales et internationales de personnes handicapées, en partenariat avec des Organisations des Nations Unies, des États membres et des organisations de la société civile, ont joué un rôle important dans le développement de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Bien que ce soit un

grand exploit, les Droits n'ont aucun sens pour les personnes handicapées s'ils ne sont pas appliqués et respectés à travers des activités et des programmes significatifs (20). Actuellement, de nombreuses personnes handicapées dans les pays à faible revenu, en particulier celles qui vivent dans les bidonvilles et dans les communautés rurales ou éloignées, ne tirent pas profit de la Convention.

Ce guide de la RBC souligne la grande attention qu'accorde la RBC au développement inclusif à base communautaire afin d'assurer aux personnes handicapées l'égalité d'accès aux services et aux opportunités d'emploi – La RBC est une stratégie/un outil qui peut contribuer à la mise en œuvre de la CDPH au niveau communautaire. Alors que la RBC avait été considérée, dans le passé, comme une stratégie 'descendante' (du sommet à la base), les nouvelles approches reconnaissent que la participation des personnes handicapées revêt une importance vitale pour le succès de la RBC. Alors que les organisations de personnes handicapées avaient historiquement considéré le handicap comme une question de droits de l'homme, elles reconnaissent à présent que le handicap est également un problème de développement – en fait, nombreuses sont les organisations de personnes handicapées qui ont démarré des programmes de RBC (21), par exemple en Chine, en Inde, au Malawi, et au Népal. Ces développements fournissent de nouvelles opportunités de partenariats solides et efficaces entre les programmes de RBC et les organisations de personnes handicapées.

Il est possible que les programmes de RBC et les organisations de personnes handicapées collaborent en vue de garantir que les avantages de leurs connaissances, de leurs compétences et de leurs ressources profitent à l'ensemble des personnes handicapées, de leur famille et de leur communauté. Ainsi les programmes de RBC proposent le slogan « Rien pour nous sans nous tous » suivant lequel tous les acteurs sont concernés par le fait de garantir que les communautés deviennent inclusives pour toutes les personnes handicapées. Les partenariats permettront également qu'aussi bien les organisations de personnes handicapées que les programmes de RBC soient efficaces et pérennes à long terme.

Actions suggérées

Collaborer avec les organisations de personnes handicapées

La RBC et les organisations de personnes handicapées poursuivent des objectifs similaires, et ont des connaissances, expériences et ressources semblables, qu'elles peuvent mettre en commun pour le bénéfice des personnes handicapées et de leur famille. Les activités conjointes ont été intégrées dans d'autres parties de ce guide de la RBC. En résumé ces activités peuvent inclure ce qui suit :

- Les programmes de RBC impliquent les organisations de personnes handicapées dans la planification, la mise en œuvre et la supervision de la RBC, respectant le concept « Rien pour nous sans nous » ; par exemple les organisations de personnes handicapées peuvent être impliquées dans le recrutement du personnel de RBC ;
- Les programmes de RBC font appel aux représentants et aux membres des organisations de personnes handicapées comme personnes-ressources, lorsqu'ils prévoient la formation et la sensibilisation de représentants du gouvernement, de dirigeants

locaux et de prestataires de services dans les secteurs de la santé, de l'éducation, des moyens de subsistance et dans le secteur social ;

- Les organisations de personnes handicapées assurent la formation du personnel de RBC et des membres des groupes d'entraide sur l'importance de la politique et des droits concernant les personnes handicapées, ainsi que la nécessité et les bénéfices des activités de plaidoyer ;
- Travailler ensemble pour créer des ressources communes, par exemple du matériel pédagogique et un annuaire répertoriant les ressources communautaires, pour les personnes handicapées et leurs familles ;
- Œuvrer pour le renforcement de l'autonomie des personnes handicapées en plaidant pour l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Assurer aux membres des organisations de personnes handicapées l'accès aux programmes de RBC

Beaucoup de programmes de RBC ont une expérience dans la prestation de toute une gamme de services. Nombreux sont les membres des organisations de personnes handicapées qui pourraient avoir besoin de ces services pour leur permettre d'accéder à leurs besoins élémentaires, jouir de leurs droits et surmonter la pauvreté. Les programmes de RBC peuvent fournir un soutien aux membres de ces organisations en leur assurant l'accès à toutes les activités de RBC correspondant à leurs besoins.

Encourager les organisations de personnes handicapées à soutenir la RBC comme stratégie

Les organisations de personnes handicapées peuvent soutenir la RBC en :

- promouvant la RBC aux niveaux national et international en tant que stratégie pour intégrer le développement et assurer que les bénéficiaires de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et les objectifs du Millénaire pour le développement atteignent davantage de personnes handicapées ;
- faisant du lobbying pour inclure la stratégie de la RBC dans les politiques et les programmes gouvernementaux et pour obtenir le soutien budgétaire nécessaire ;
- mobilisant les communautés grâce à la sensibilisation au handicap et à l'importance de la RBC, et en les encourageant à participer à tous les aspects des programmes de RBC ;
- encourageant la constitution de groupes d'entraide pour les personnes handicapées dans les bidonvilles et les villages ruraux et en soutenant le renforcement des capacités de ces groupes – les groupes d'entraide peuvent constituer les composantes de base pour la création d'organisations de personnes handicapées au niveau communautaire ;
- mettant en œuvre de façon directe les programmes de RBC à l'aide de la matrice de la RBC.

Soutenir la création d'organisations de personnes handicapées à base communautaire

Dans de nombreux pays, les organisations de personnes handicapées sont installées dans les grandes villes et ne bénéficient pas de représentations adéquates au niveau local ; il existe toutefois quelques exceptions comme au Bangladesh, au Salvador, en Afrique du Sud et en Ouganda. La force des programmes de RBC consiste en leurs contacts directs avec les personnes handicapées sur le terrain – au niveau le plus élémentaire-, et par conséquent, ils peuvent jouer un rôle de soutien pour les personnes handicapées intéressées par la création d'organisations de ce type. Les personnes handicapées devraient elles-mêmes diriger le développement de ces organisations, mais le personnel de RBC peut être d'un grand secours pour soutenir leurs efforts, et ceci en :

- identifiant les personnes handicapées intéressées par la constitution de leur propre organisation, et en garantissant la représentation des femmes et des enfants handicapés, de tous les types de handicap (notamment les personnes ayant des déficiences sévères ou multiples) et des personnes appartenant à différents groupes socioéconomiques ;
- fournissant des renseignements sur les avantages de la création d'organisations de personnes handicapées ; il est important de distinguer clairement entre les rôles et les responsabilités des programmes de RBC d'une part et ceux des organisations de personnes handicapées d'autre part, tout en soulignant comment les deux parties peuvent collaborer ;
- travaillant en partenariat avec les organisations de personnes handicapées au niveau national ou régional, afin d'organiser des ateliers de formation visant à renforcer les capacités de membres potentiels d'organisations de personnes handicapées sur le plan local ;
- les aidant à élaborer leur structure organisationnelle, leur mission, leurs objectifs et leur plan d'action, à s'inscrire auprès des autorités locales, à ouvrir un compte en banque et à compléter toute autre formalité légale nécessaire ;
- assurant une assistance continue une fois l'organisation de personnes handicapées constituée, en invitant par exemple des membres locaux à des sessions de formation organisées par les programmes de RBC, pour qu'ils puissent voir comment on parvient à orienter les intervenants (comme les dirigeants locaux) sur les questions de handicap.

Références bibliographiques

1. *Empowerment and poverty reduction: a sourcebook*. Washington, DC, World Bank, 2002 (<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTPOVERTY/EXTEMPowerment/0,,contentMDK:20260036~menuPK:543261~pagePK:148956~piPK:216618~theSitePK:486411,00.html>, accessed 10 June 2010).
2. Karl M. *Women and empowerment: participation and decision making*. London/New Jersey, Zed Books Ltd, 1995.
3. *Guidelines for the social and economic rehabilitation of people affected by leprosy*. London, International Federation of Anti-Leprosy Associations (ILEP), 1999 (www.ilep.org.uk/fileadmin/uploads/Documents/Technical_Guides/sereng.pdf, accessed 10 June 2010).
4. *Giving voice to the voiceless: A communicating for advocacy learning publication*. London, Healthlink, 2007 (www.healthlink.org.uk/PDFs/cfalearningpublication.pdf, accessed 10 June 2010).

5. *Convention on the Rights of Persons with Disabilities*. New York, United Nations, 2006 (www.un.org/disabilities/, accessed 30 March 2010).
6. *Disabled youth plead for inclusion at UN meeting on disability rights treaty*. London, Child Rights Information Network, 2006 (www.crin.org/resources/infodetail.asp?ID=6973&flag='news', accessed 10 June 2010).
7. *Children's statement at the 7th meeting*. London, Child Rights Information Network, 2006 (www.crin.org/resources/infodetail.asp?ID=6970&flag='news', accessed 10 June 2010).
8. *With participation of disabled youth, UN treaty on the rights of the disabled signed*. New York, United Nations Children's Fund (UNICEF), 2007 (www.unicef.org/infobycountry/usa_39285.html, accessed 10 June 2010).
9. *Be in the know: Convention on the Rights of Persons with Disabilities*. New York, United Nations Children's Fund (UNICEF) (undated) (www.unicef.org/voy/explore/rights/explore_3742.html, accessed 10 June 2010).
10. *Let's communicate: a handbook for people working with children with communication difficulties*. Geneva, World Health Organization, 1997 (www.who.int/disabilities/publications/care/en/index.html, accessed 10 June 2010).
11. *Training manual for community-based initiatives: a practical tool for trainers and trainees*. Cairo, WHO Regional Office for the Eastern Mediterranean, 2006 (www.emro.who.int/cbi/pdf/cbi_training_manual.pdf, accessed 10 June 2010).
12. Helander E. *Prejudice and dignity: an introduction to community-based rehabilitation*. New York, United Nations Development Programme, 1993 (www.einarhelander.com/PD-overview.pdf, accessed 10 June 2010).
13. *A community-based approach in UNHCR operations*. Geneva, Office of the United Nations High Commissioner for Refugees, 2008 (www.unhcr.org/47ed0e212.html, accessed 10 June 2010).
14. *Finnish grant awarded to IFES' disability project*. Washington, DC, International Foundation for Electoral Systems, 2009 (www.electionaccess.org/publications/news/02_01_04_Finland_Release.htm, accessed 10 June 2010).
15. Thomas M, Thomas MJ. *Manual for CBR planners*. Bangalore, Asia Pacific Disability Rehabilitation Journal Group Publication, 2003 (www.aifo.it/english/resources/online/apdrj/Manual%20for%20cbr_planners.pdf, accessed 10 June 2010).
16. Das M. *Karnataka human development report 2005: investing in human development*. Bangalore, Government of Karnataka, 2006 (<http://planning.kar.nic.in/khdr2005/English/Main%20Report/Prelims.pdf>, accessed 10 June 2010).
17. *Starting a self-help group*. Toronto, Self Help Resource Centre, 2009 (www.selfhelp.on.ca/start.html, accessed 10 June 2010).
18. *World Programme of Action concerning Disabled Persons, 1982* (www.un.org/disabilities/default.asp?id=23, accessed 10 June 2010).
19. Enns H. *The role of organizations of disabled people: a disabled peoples' international discussion paper*. Stockholm, Independent Living Institute (undated) (www.independentliving.org/docs5/RoleofOrgDisPeople.html, accessed 10 June 2010).
20. Cornielje H. The role and position of disabled people's organizations in community based rehabilitation: balancing between dividing lines. *Asia Pacific Rehabilitation Journal*, 2009, 20(1):3-14 (www.aifo.it/english/resources/online/apdrj/apdrj0109/dpo_cbr_cornielje.pdf, accessed 10 June 2010).
21. *International consultation to review community-based rehabilitation*. Geneva, World Health Organization, 2003 (www.aifo.it/english/resources/online/books/cbr/reviewofcbr/Report.Helsinki.CBR.May.pdf, accessed 10 June 2010).

Autres ressources

Carter I. *Mobilising the community and building the capacity of local groups. A Pillars Guide*. London, Tearfund, 2001 (available at: <http://tilz.tearfund.org/Publications/PILLARS/>, accessed 10 June 2010).

Charlton J. *Nothing about us without us: disability, oppression and empowerment*. Berkeley, CA, University of California Press, 1998.

Community mobilization and capacity building: key facets. Washington, DC, World Bank, 2009 (<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTSOCIALDEVELOPMENT/EXTCDD/0,,content MDK:20384443~menuPK:608222~pagePK:148956~piPK:216618~theSitePK:430161~isCURL:Y~isCURL:Y,00.html>, accessed 10 June 2010).

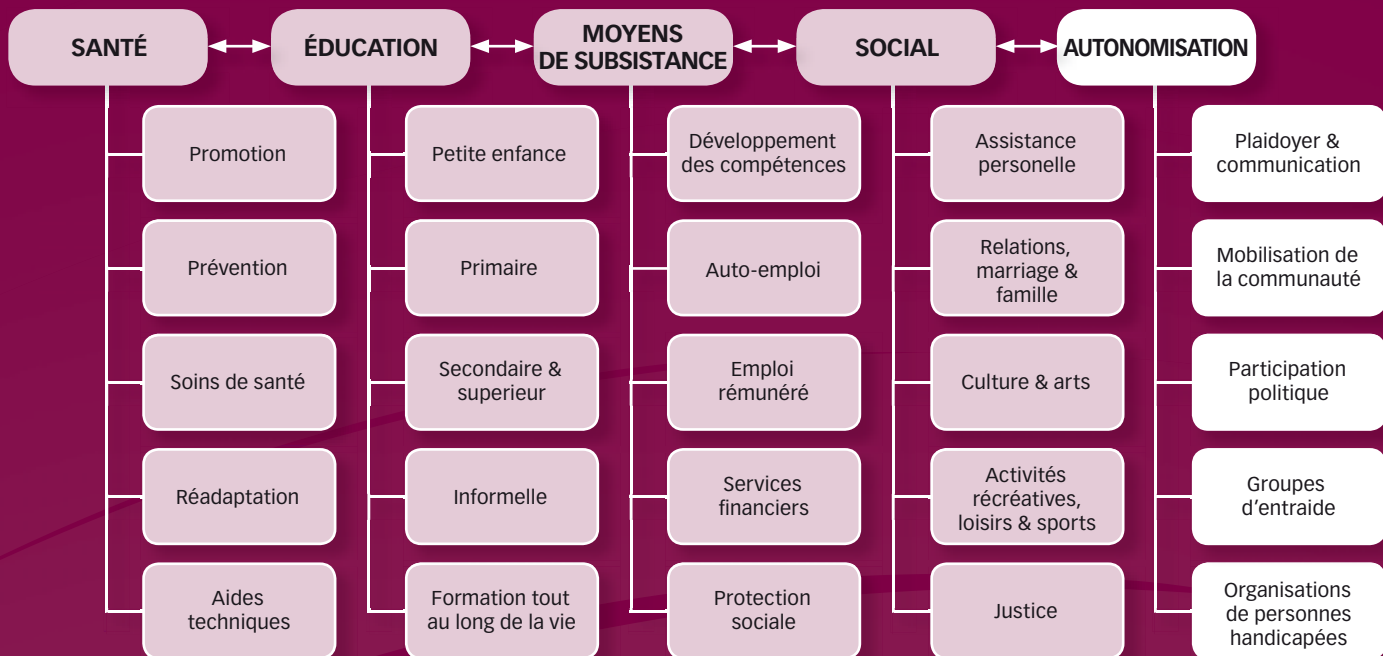
Hartley S. *CBR: a participatory strategy in Africa*. London, University College London Centre for International Child Health, 2001 (www.asksource.info/cbr-book/cbr.pdf, accessed 10 June 2010).

Lynton RP, Pareek U. *Training for development*. New Delhi, Vistar Publications, 1990.

Notes

A series of 20 horizontal dotted lines for writing notes.

MATRICE DE LA RBC



ISBN 978 92 4 254805 1



9 789242 548051

Organisation mondiale de la Santé

Avenue Appia 20

1211 Genève 27

Suisse

Téléphone: + 41 22 791 21 11

Télécopie: + 41 22 791 31 11